



2269 F Route de Remire
97354 REMIRE-MONTJOLY

Compagnie d'assurance : GAN
N° de police : 22201361 0002
valable jusqu'au 31/07/2026

Tél. : 05.94.39.19.73

Portable : 06.94.41.44.38

Email : steeve.boutin@adeximguyane.com

Site web : www.adeximguyane.com

Siret : 53351435200038

Code NAF : 7120B

N° RCS : 533514352

Dossier de Diagnostic Technique

**Réalisation du Dossier de Diagnostic Technique
à l'occasion de la vente ou de la location d'un bien immobilier à usage
d'habitation**

Désignation

Adresse du (des) Bien(s) :

3 Rue de l'ENA
97300 CAYENNE

Désignation du Propriétaire :

Nom : M. [REDACTED]

Adresse : 3 Rue de l'ENA
97300 CAYENNE

Désignation du (des) Bien(s) :

N° : 8009 - DDT UHLRICK

Type de bâtiment : Ensemble Immobilier

Année de construction : Non Communiqué

Section cadastrale : BK

Parcelles : 112 / 714 / 716

Usage constaté : Habitation

Visite effectuée le 11/02/2026



Désignation du donneur d'ordre :

Nom : M ZIOUERE

Adresse : 1 Rue Jules Crevaux
97300 CAYENNE

Qualité : Commissaire de Justice

Désignation de (des) l'opérateur(s) :

Diagnosticteur : BOUTIN Steeve

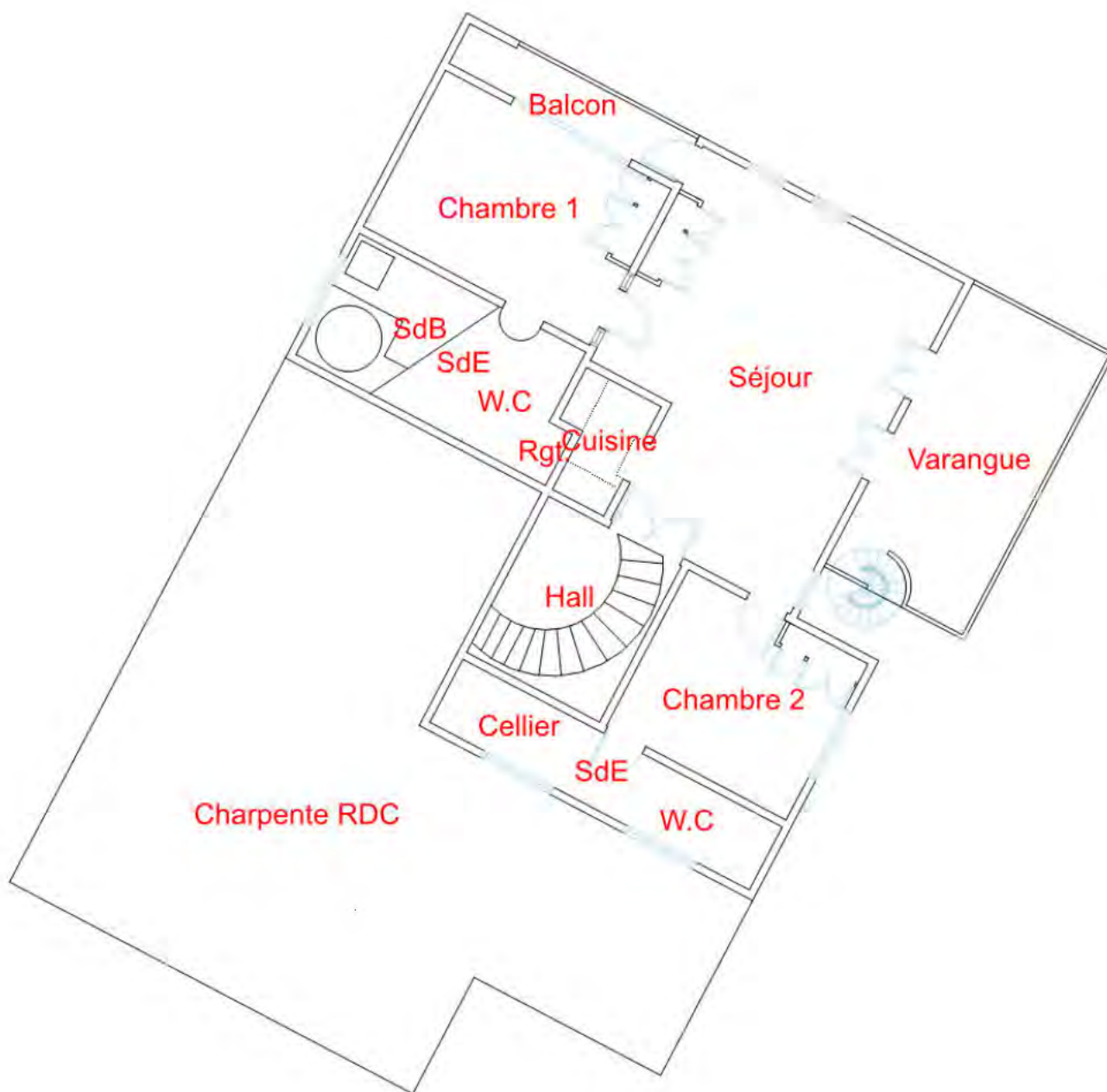
Email : steeve.boutin@adeximguyane.com

Description générale du bien

Descriptif du (des) lot(s) :



CROQUIS DE SITUATION		Référence	Opérateur	Niveau	Ensemble Immobilier RDC	1/2
Propriétaire			BOUTIN Steeve	Adresse		
			3 Rue de l'ENA 97300 CAYENNE			



CROQUIS DE SITUATION		Référence	Opérateur	Niveau	Appartement R+1	2/2
Propriétaire			BOUTIN Steeve	Adresse		
		4374	3 Rue de l'ENA 97300 CAYENNE			

Dossier de Diagnostic Technique

Liste des diagnostics

<i>Types de diagnostics</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
- Constat des risques d'exposition au plomb	☐	☒
- Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l' amiante	☒	☐
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites	☒	☐
- Etat de l'installation intérieure de gaz	☐	☒
- Etat des risques et pollutions ERP	☒	☐
- Etat des risques de pollution des sols ERPS	☒	☐
- Diagnostic de performance énergétique DPE	☐	☒
- Etat de l'installation intérieure d' électricité	☒	☐
- Assainissement Non Collectif	☐	☒
- Attestation de surface	☒	☐

Dossier de Diagnostic Technique

Sommaire

1.	Rappel des conclusions	6
2.	Certifications et attestations	8
3.	Constat de Repérage des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante	14
4.	Etat du Bâtiment Relatif à la Présence de Termites	36
5.	Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité	51
6.	Certificat de Mesurage "Surface Habitable"	60
7.	Album Photos	65

Dossier de Diagnostic Technique

1. Rappel des conclusions

1. Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante AMIANTE

Objet de la mission :

Le repérage a été réalisé dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti et porte sur les listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique.

Conclusion :

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Des locaux ou partie de locaux n'ont pas pu être visités. Conformément à l'article 3 des arrêtés du 12/12/2012, il y a par conséquent lieu de réaliser des investigations complémentaires.

Cette conclusion fait suite à des analyses en laboratoire et/ou à la connaissance des produits par l'opérateur de repérage.

2. Etat du bâtiment relatif à la présence de termites TERMITES

Objet de la mission :

Le constat a consisté à établir l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, **pour l'exonération du vendeur** de garantie de vice caché dans les zones délimitées par arrêté préfectoral.

Conclusion relative à la présence de termites ou à l'observation de traces ou de présences d'autres agents de dégradation biologiques du bois :

Au moins un indice d'infestation de termites a été relevé le jour de la visite, pour les éléments visibles et accessibles examinés des parties de bâtiment visitées.

3. Etat de l'installation intérieure d'électricité ELECTRICITE

Objet de la mission :

Ce DIAGNOSTIC a pour objet d'établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Sa durée de validité est de 3 ans dans le cadre d'une vente.
Sa durée de validité est de 6 ans dans le cadre d'une location.

Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Dossier de Diagnostic Technique

4. Attestation de surface

METRE

Objet de la mission :

La présente mission a consisté à établir la surface habitable d'un bien selon les dispositions du Code de la construction et de l'habitation.

Conclusion :

Localisation	Surfaces prises en compte (m ²)	Surfaces non prises en compte (m ²)	Justification
Contour de Propreté (Bâtiment R+1)	X	X	
Façades (Côté RDC) (Bâtiment R+1)	X	X	
Façades (Côté R+1) (Bâtiment R+1)	X	X	
Palier / Cage d'Escalier Extérieure (Bâtiment R+1)	X	5,94	Surface Annexe dont 1,21m ² avec hauteur inférieure à 1m80 (Escalier)
Palier (Accès Rangement 2) (Bâtiment R+1)	X	2,85	Surface Annexe
Terrasse (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	X	6,61	Surface Annexe
Cuisine (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	28,01	X	
Séjour (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	22,62	X	
Dégagement 1 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	4,45	0,44	Surface avec Sol de Hauteur Différente à celle de la pièce attenante (Placards Intégrés)
W.C. (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	1,43	X	
Salle d'Eau (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	4,70	X	
Chambre 1 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	14,28	0,12	Coffrage
Chambre 2 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	13,57	X	
Hall / Cage d'Escalier (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	7,41	2,91	Surface avec Hauteur Inférieure à 1m80 (Escalier)
Dégagement 2 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	11,57	0,11	Coffrage
Dressing Chambre 3 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	11,84	X	
Salle d'Eau / W.C Chambre 3 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	6,35	X	
Chambre 3 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	36,38	X	
Rangement 1 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	6,81	X	
Rangement 2 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	5,54	X	
Charpente RDC (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	X	X	
Varangue (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	X	15,99	Surface Annexe
Séjour (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	34,78	X	
Cuisine (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	3,01	X	
Balcon (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	X	4,49	Surface Annexe
Chambre 1 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	15,59	X	
Salle de Bains / W.C Chambre 1 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	12,34	X	
Rangement Salle de Bains / W.C Chambre 1 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	0,56	X	

Dossier de Diagnostic Technique

Chambre 2 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	11,86	X	
Salle d'Eau / W.C / Cellier (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	8,35	X	
Charpente R+1 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	X	X	
Façades (Annexe)	X	X	
Abri Voiture (Annexe - RDC)	X	31,38	Surface Annexe
Préau (Annexe - RDC)	X	56,27	Surface Annexe
Dégagement W.C (Annexe - RDC)	X	0,97	Surface Annexe
W.C (Annexe - RDC)	X	3,04	Surface Annexe
Atelier (Annexe - RDC)	X	33,41	Surface Annexe
Dégagement Cuisine / Cellier (Annexe - RDC)	X	1,56	Surface Annexe
Cuisine 1 (Annexe - RDC)	X	4,46	Surface Annexe
Cellier (Annexe - RDC)	X	6,71	Surface Annexe
Cuisine 2 (Annexe - RDC)	X	2,66	Surface Annexe
Préau Extension (Annexe - RDC)	X	28,85	Surface Annexe
Plage Piscine	X	X	
Piscine	X	X	
Façades Local Technique Piscine	X	X	
Local Technique Piscine	X	3,69	Surface Annexe
Kiosque	X	X	
Total :	261,45 m²	179,05 m²	

**En conséquence, après relevé du 11/02/2026, nous certifions que
la surface habitable est de 261,45 m².**
(Deux cent soixante-et-un mètre carré et quarante-cinq centimètres carrés)

Réerves :

En complétant le présent rapport, le signataire ne se porte pas garant de la pertinence des conclusions qu'il recense. Il s'interdit d'ailleurs de procéder, à ce titre, à des investigations particulières. Cette partie de synthèse ne peut en conséquence être utilisée indépendamment du dossier technique dans son intégralité.

Dossier de Diagnostic Technique

2. Certifications et attestations

1. Attestation sur l'honneur

Je, soussigné BOUTIN Steeve, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



Dossier de Diagnostic Technique

2. Attestation d'assurance



Votre agence
NASSIM MAZLOUT
GAN ASSURANCES
10 PLACE DE LA REPUBLIQUE
78200 MANTES LA JOLIE
Tél : 01 88 60 30 20
Mail : mantes@gan.fr
N° Orias : 24002192
Site Orias : www.orias.fr

ADEXIM
2269 F ROUTE DE REMIRE
97354 REMIRE MONTJOLY

Vos références
N° client / identifiant internet : 22805747
N° souscripteur : 22201381F
N° contrat : 222013810002

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DES EXPERTS EN DIAGNOSTIC

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :

ADEXIM

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

Gan Assurances

Atteste que vous avez souscrit le contrat GAN MULTIRISQUES ESSENTIEL ci-dessus référencé garantissant les conséquences financières de votre responsabilité civile professionnelle.

Vous exercez la profession : EXPERT EN DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER.

Les garanties accordées par le contrat sont les suivantes :

EX 100028 ANCIEN 118 118 3005



Gan Assurances
Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 787 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Alsace 75008 Paris – Tél : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Relations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – Email : relations@gan.fr



1/3

Dossier de Diagnostic Technique



N° souscripteur : 22201361F

GARANTIES		MONTANTS DE GARANTIE (1)	FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION (2)
Responsabilité civile exploitation	- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs	16 000 000 € tous dommages confondus par année d'assurance	Dommages corporels : sans franchise
	dont : - Dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels	1 500 000 € par sinistre	Dommages matériels et immatériels : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 355 € et un maximum de 1 773 €
	- Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs	46 000 € par sinistre	Sauf : - activités Etude, Conseils : 549 € - activités des TPE Manufacturières : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 620 € et un maximum de 3 720 €
	- Vol du fait des préposés	15 000 € par sinistre	
	- Faute inexcusable de l'employeur	3 000 000 € par année d'assurance	sans franchise
	- Dommages matériels et immatériels consécutifs aux «Biens confiés»	76 500 € par sinistre	10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 220 € et un maximum de 549 €
	- Pertes de biens confiés	15 000 € par année d'assurance	
Responsabilité civile atteintes à l'environnement	- Tous dommages confondus	765 000 € par année d'assurance	Dommages corporels : sans franchise
	dont : - Dommages matériels et immatériels / Préjudices écologiques - Frais de remboursement des mesures conservatoires - Frais d'urgence	300 000 € par sinistre 10% du montant des dommages et à concurrence de 76 500 € par sinistre	Autres dommages : 1 418 €

EST 1010326-ANCP-00118-05/2005



Gan Assurances
Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme du capital de 210 033 700 euros – RCS Paris 642 063 707 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Alsace 75008 Paris – Tel : 01 70 04 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 50469 75439 Paris Cedex 09
Direction/Réclamations Clients : Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 93024 Noisy-le-Sec – Cedex / reclamation@gan.fr



Dossier de Diagnostic Technique



N° souscripteur : 22201361F

Responsabilité civile études, conseils, professions libérales	- Dommages corporels, matériels et immatériels	600 000 € par année d'assurance	Dommages corporels : sans franchise
	dont : - Dommages immatériels non consécutifs - Dommages matériels aux pièces ou documents confiés - Détournement commis par un préposé - Assurance des archives de l'assuré	300 000 € par année d'assurance 76 500 € par année d'assurance 76 500 € par année d'assurance 40 000 € par année d'assurance	Autres dommages : 3 000 € 450 €
	- Pertes ou destruction de pièces ou documents confiés	80 000 € par année d'assurance	

1) Montants non indexés (2) Montants indexés suivant l'évolution de l'indice FFB (996,2 au 2ème trimestre 2020) sauf particularités

ETENDUE TERRITORIALE DE LA GARANTIE

La garantie s'exerce dans les Pays de l'Union Européenne ainsi que les Pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE).

Pour la garantie Responsabilité civile Atteintes à l'Environnement, la garantie s'exerce en France Métropolitaine, dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer ainsi que dans la Principauté de Monaco.

Le souscripteur du contrat est avisé que les garanties du présent contrat ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux garanties qu'il serait dans l'obligation de souscrire localement dans un pays en application de la législation qui lui est propre en matière d'assurance.

La présente attestation est valable du 01/08/2025 au 31/07/2026 inclus, sous réserve que la garantie soit en vigueur.

Elle a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Fait à MANTES LA JOLIE, le 18 août 2025

Pour Gan Assurances

001010025-ANCP000116-06-2025



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 216 033 708 euros - RCS Paris 642 063 767 - APE : 6412Z
Siège social : 9-10 rue d'Alsace 75008 Paris - Tél : 01 70 94 20 60 - www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest CS 50499 75438 Paris Cedex 09
Direction Régionale Clients : Gan Assurances - 3 place Marcel Poul - 93024 Rosiers - Cedex / clients@gan.fr



Dossier de Diagnostic Technique

3. Certifications



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI3890 Version 008

Je soussigné, Pierre-François TRILLAT, Responsable activités certifications d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BOUTIN Steeve

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 24/01/2024 - Date d'expiration : 02/05/2028
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 03/05/2021 - Date d'expiration : 02/05/2028
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 02/05/2021 - Date d'expiration : 01/05/2028
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - Outre-Mer (1) Date d'effet : 07/06/2021 - Date d'expiration : 06/06/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 20/11/2025.

Pierre-François TRILLAT

Responsable activités certifications d'I.Cert

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert – Immeuble Pentagone 2 – 6 rue d'Ouessant
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev22

ADEXIM



2269 F Route de Remire
97354 REMIRE-MONTJOLY

Compagnie d'assurance : GAN
N° de police : 22201361 0002
valable jusqu'au 31/07/2026

Tél. : 05.94.39.19.73
Portable : 06.94.41.44.38
Email : steeve.boutin@adeximguyane.com
Site web : www.adeximguyane.com
Siret : 53351435200038
Code NAF : 7120B
N° RCS : 533514352

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

RAPPORT DE REPERAGE 8009 - DDT [REDACTED] / AMIANTE
ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 14/02/2026

Objet

La présente mission consiste à établir le rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente :

- D'immeubles d'habitation comportant un seul logement
- Des parties privatives de tout ou partie d'immeubles collectifs d'habitation

Le rapport constitue l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du code de la santé publique.

Le repérage a pour objectif de rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (cf § 1.6) accessibles sans travaux destructifs. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Références réglementaires :

Articles L. 1334-13, R. 1334-15 et 16, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 à 24, R. 1334-27 du Code de la Santé Publique
Arrêté du 12/12/2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.
Arrêté du 12/12/2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.
Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Bien objet de la mission :

Type de bien :	Ensemble Immobilier
Adresse :	3 Rue de l'ENA - 97300 CAYENNE
Partie de bien inspectée :	Totalité du bien à l'exception des pièces suivantes : - Plénum RDC (Chambre 2 / Dgt.2) (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))
Date de visite :	11/02/2026

Ce rapport a fait l'objet d'une commande en date du : 04/02/2026

BOUTIN Steeve

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Sommaire

1.	Renseignements concernant la mission	16
2.	Conclusions du rapport	18
3.	Description générale du bien et réalisation du repérage	26
4.	Résultats détaillés du repérage	34
5.	Annexes.....	35

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

1. Renseignements concernant la mission

1.1 Désignation du bâtiment

Type de bâtiment : Ensemble Immobilier
Référence du dossier : 8009 - DDT [REDACTED]
Date du permis de construire
(à défaut, date de construction) : Non communiqué
Adresse complète : 3 Rue de l'ENA - 97300 CAYENNE
Référence cadastrale : Section : BK - Parcelles : 112 / 714 / 716
Bien en copropriété : Pas de copropriété

1.2 Désignation du client

Désignation du Propriétaire :

Nom : M. [REDACTED]
Adresse : 3 Rue de l'ENA - 97300 CAYENNE

Désignation du commanditaire :

Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : Commissaire de Justice
Nom : Me ZIOUERE
Adresse : 1 Rue Jules Crevaux - 97300 CAYENNE

1.3 Désignation de l'opérateur de repérage

Nom : BOUTIN Steeve
Email : steeve.boutin@adeximguyane.com
Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par ICERT ST GREGOIRE. Le N° du certificat est CPDI 3890 délivré le 03/05/2021 et expirant le 02/05/2028.

1.4 Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : ADEXIM
Adresse : 2269 F Route de Remire - 97354 REMIRE-MONTJOLY
Numéro SIRET : 53351435200038
Code NAF : 7120 B
N° RCS : 533514352
Compagnie d'assurance : Nom de la compagnie : GAN
N° de police : 22201361 0002
Valide jusqu'au : 31/07/2026

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

1.5 Désignation du laboratoire d'analyse

Nom : Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
 Adresse : 2, Rue Chanoine Ploton
 CS 40265
 F-42016 SAINT-ETIENNE

Laboratoire titulaire d'une accréditation en cours de validité référencée sous le n° 1-1591.

1.6 Avertissement

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que, dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux seuls matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique accessibles sans travaux destructifs.

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique

Composant à sonder ou à vérifier
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1- Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons
2- Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3- Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...)	Conduits, enveloppes de calorifuges
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes)
Vide-ordures	Conduits
4 - Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

Les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux.

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

2. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Des locaux ou partie de locaux n'ont pas pu être visités. Conformément à l'article 3 des arrêtés du 12/12/2012, il y a par conséquent lieu de réaliser des investigations complémentaires.

2.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Selon le jugement personnel de l'opérateur de repérage :

Liste B

Description	Localisation	Type de recommandation	Recommandations*
Poteaux/Entourages de poteaux (amiante-ciment)	Abri Voiture (Annexe - RDC)	EP	Evaluation périodique
Poteaux/Entourages de poteaux (amiante-ciment)	Préau (Annexe - RDC)	EP	Evaluation périodique
Poteaux/Entourages de poteaux (amiante-ciment)	Dégagement W.C (Annexe - RDC)	EP	Evaluation périodique
Poteaux/Entourages de poteaux (amiante-ciment)	W.C (Annexe - RDC)	EP	Evaluation périodique
Poteaux/Entourages de poteaux (amiante-ciment)	Atelier (Annexe - RDC)	EP	Evaluation périodique
Poteaux/Entourages de poteaux (amiante-ciment)	Cuisine 1 (Annexe - RDC)	EP	Evaluation périodique
Poteaux/Entourages de poteaux (amiante-ciment)	Cellier (Annexe - RDC)	EP	Evaluation périodique
Poteaux/Entourages de poteaux (amiante-ciment)	Préau Extension (Annexe - RDC)	EP	Evaluation périodique

Autres

Description	Localisation	Type de recommandation	Recommandations*
Néant			

Obligations* : Cf. obligations réglementaires §2.5

Recommandations* : Cf. mesures d'ordre général §2.6

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Après analyse en laboratoire :

Liste A

Description	Localisation	Prélèvement	Etat de conservation	Préconisations*
Néant				

Liste B

Description	Localisation	Prélèvement	Type de recommandation	Recommandations*
Néant				

Autres

Description	Localisation	Prélèvement	Type de recommandation	Recommandations*
Néant				

Sur justificatifs :

Liste A

Description	Localisation	Nom justificatif	Etat de conservation	Préconisations
Néant				

Liste B

Description	Localisation	Nom justificatif	Type de recommandation	Recommandations
Néant				

Autres

Description	Localisation	Nom justificatif	Type de recommandation	Recommandations
Néant				

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

2.2 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Sur justificatifs :

Description	Localisation	Justification	Nom justificatif
Plafonds/Faux plafond	Séjour (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	Dalle de Faux-Plafond Rockfon	cf. annexe
Plafonds/Faux plafond	Cuisine (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	Dalle de Faux-Plafond Rockfon	cf. annexe
Plafonds/Faux plafond	Chambre 1 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	Dalle de Faux-Plafond Rockfon	cf. annexe
Plafonds/Faux plafond	Salle de Bains / W.C Chambre 1 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	Dalle de Faux-Plafond Rockfon / Armstrong	cf. annexe
Plafonds/Faux plafond	Rangement Salle de Bains / W.C Chambre 1 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	Dalle de Faux-Plafond Rockfon / Armstrong	cf. annexe
Plafonds/Faux plafond	Chambre 2 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	Dalle de Faux-Plafond Rockfon / Armstrong	cf. annexe
Plafonds/Faux plafond	Salle d'Eau / W.C / Cellier (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	Dalle de Faux-Plafond Rockfon / Armstrong	cf. annexe

Après analyse en laboratoire :

Description	Localisation	Prélèvement
Néant		

Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante :

Description	Localisation
Néant	

2.3 Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et/ou des analyses ultérieures devront être effectuées

Description	Localisation	Cause de non-prélèvement
Néant		

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

2.4 Croquis de repérage

Sont précisées sur les croquis les informations suivantes :

- La localisation des éventuels sondages complémentaires à l'inspection visuelle
- La localisation des prélèvements
- La localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir si des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées pour conclure.
- L'état de conservation des matériaux amiantés de la liste A est précisé.

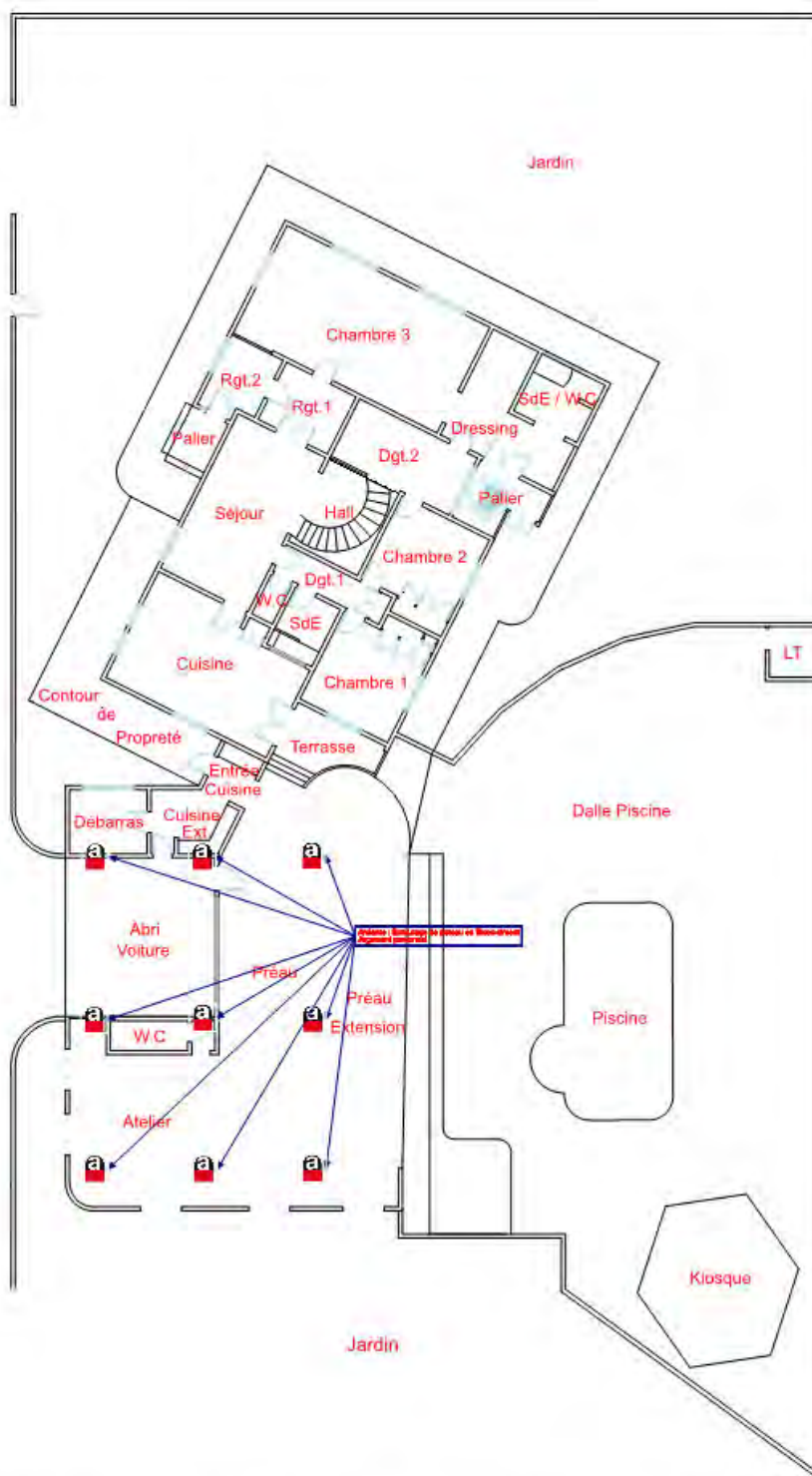
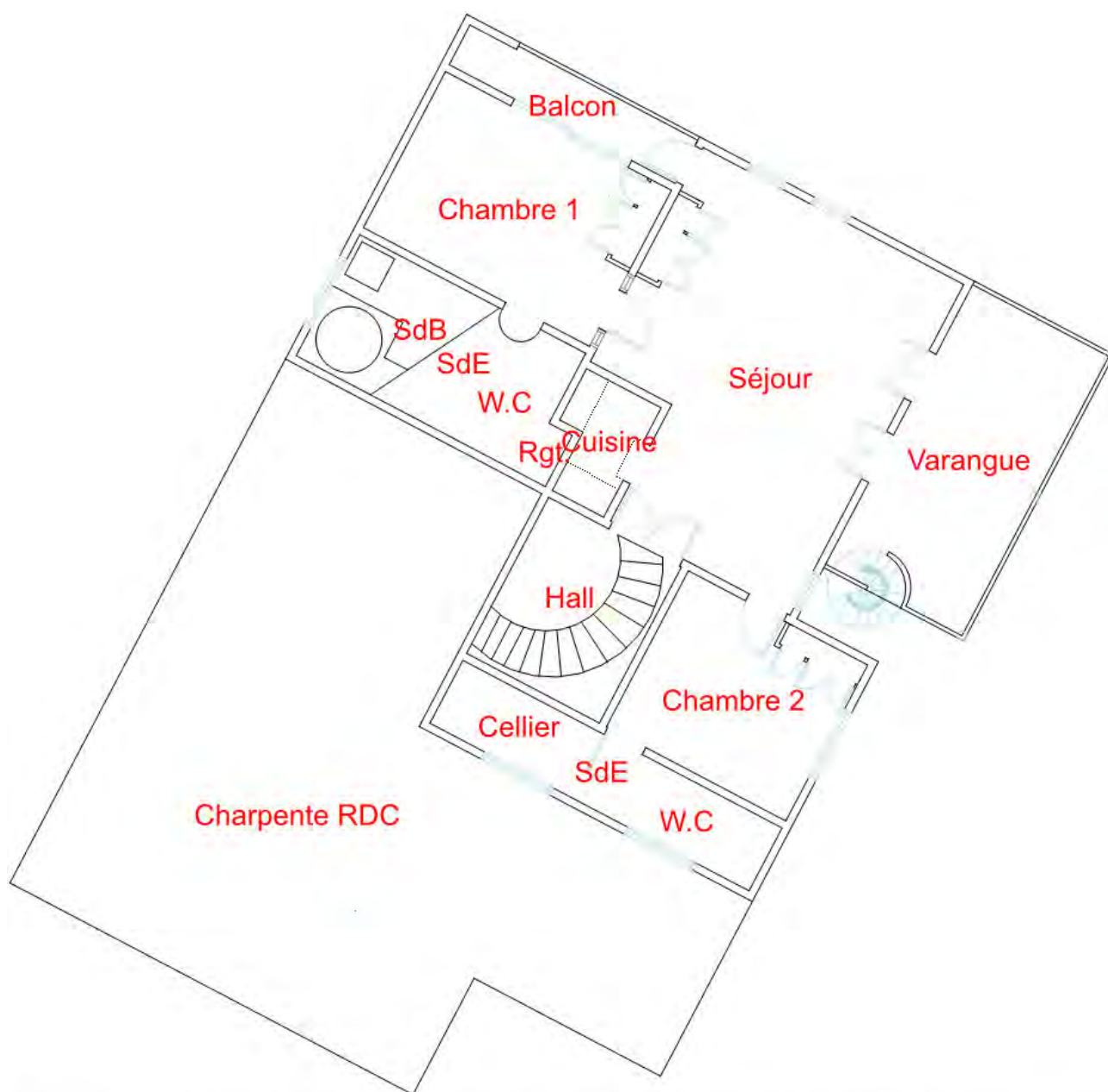


PLANCHE DE REPERAGE		Référence	Opérateur	Niveau	Ensemble Immobilier RDC	1/2
Propriétaire	UHLRICK		BOUTIN Steeve	Adresse		
		4374	3 Rue de l'ENA 97300 CAYENNE			

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti



CROQUIS DE SITUATION		Référence	Opérateur	Niveau	Appartement R+1	2/2
Propriétaire	██████████		BOUTIN Steeve		Adresse	
		4374	3 Rue de l'ENA 97300 CAYENNE			

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

2.5 Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

Néant

2.6 Mesures d'ordre général pour les matériaux liste B et liste « autres » contenant de l'amiante

Description	Localisation	Etat de conservation			Risque de dégradation	Type de recommandation
		Protection Physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation		
Poteaux/Entourages de poteaux (amiante-ciment)	Abri Voiture (Annexe - RDC)	NON ETANCHE	D	PONCT	EXT FAIBLE	EP
Poteaux/Entourages de poteaux (amiante-ciment)	Préau (Annexe - RDC)	NON ETANCHE	D	PONCT	EXT FAIBLE	EP
Poteaux/Entourages de poteaux (amiante-ciment)	Dégagement W.C (Annexe - RDC)	NON ETANCHE	D	PONCT	EXT FAIBLE	EP
Poteaux/Entourages de poteaux (amiante-ciment)	W.C (Annexe - RDC)	ABS	D	PONCT	EXT FAIBLE	EP
Poteaux/Entourages de poteaux (amiante-ciment)	Atelier (Annexe - RDC)	ABS	D	PONCT	EXT FAIBLE	EP
Poteaux/Entourages de poteaux (amiante-ciment)	Cuisine 1 (Annexe - RDC)	NON ETANCHE	D	PONCT	EXT FAIBLE	EP
Poteaux/Entourages de poteaux (amiante-ciment)	Cellier (Annexe - RDC)	NON ETANCHE	D	PONCT	EXT FAIBLE	EP
Poteaux/Entourages de poteaux (amiante-ciment)	Préau Extension (Annexe - RDC)	NON ETANCHE	D	PONCT	EXT FAIBLE	EP

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

LEGENDE :

ETANCHE : protection physique étanche
NON ETANCHE : protection physique non étanche
ABS absence de protection physique
ND : matériau non dégradé
D : matériau dégradé
PONCT : dégradation ponctuelle
GEN : dégradation généralisée

DEG FAIBLE : risque de dégradation faible ou à terme
DEG RAPIDE : risque de dégradation rapide
EXT FAIBLE : risque faible d'extension de la dégradation
EXT TERME : risque d'extension à terme de la dégradation
EXT RAPIDE : risque d'extension rapide de la dégradation
S/O : sans objet

Les recommandations listées ci-dessous ne préjugent pas d'une hiérarchisation éventuelle des actions à mettre en œuvre dont la responsabilité est du ressort du propriétaire.

Pour les matériaux et produits ayant une recommandation EP

Le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. L'évaluation périodique consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Pour les matériaux et produits ayant une recommandation AC1

Le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. L'action corrective de premier niveau consiste à :

- Rechercher les causes de dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En fonction de la nature de l'action, faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou compétente en matière d'opérations de maintenance sur ce type de matériaux ou produits.

Pour les matériaux et produits ayant une recommandation AC2

L'action concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation et consiste à :

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition ou toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risques ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

2.7 Texte d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «Déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

3. Description générale du bien et réalisation du repérage

Date du repérage 11/02/2026
 Documents remis par le donneur d'ordre Néant
 à l'opérateur de repérage
 Représentant du propriétaire (accompagnateur) Me ZIOUERE (Donneur d'Ordre)

3.1. Liste des pièces visitées

Bâtiment R+1 : Contour de Propreté, Façades (Côté RDC), Façades (Côté R+1), Palier / Cage d'Escalier Extérieure, Palier (Accès Rangement 2)
 Bâtiment R+1 / RDC (Maison) : Terrasse, Cuisine, Séjour, Dégagement 1, W.C., Salle d'Eau, Chambre 1, Chambre 2, Hall / Cage d'Escalier, Dégagement 2, Dressing Chambre 3, Salle d'Eau / W.C Chambre 3, Chambre 3, Rangement 1, Rangement 2, Charpente RDC
 Bâtiment R+1 / R+1 (Appartement) : Varangue, Séjour, Cuisine, Balcon, Chambre 1, Salle de Bains / W.C Chambre 1, Rangement Salle de Bains / W.C Chambre 1, Chambre 2, Salle d'Eau / W.C / Cellier, Charpente R+1
 Annexe : Façades
 Annexe / RDC : Abri Voiture, Préau, Dégagement W.C, W.C, Atelier, Dégagement Cuisine / Cellier, Cuisine 1, Cellier, Cuisine 2, Préau Extension
 Plage Piscine, Piscine, Façades Local Technique Piscine, Local Technique Piscine, Kiosque, Jardin

3.2. Tableau récapitulatif des pièces visitées

BATIMENTS et parties de bâtiments visités	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés
Plage Piscine	Sol 1 : Béton
	Sol 2 : Béton / Pierre de Bavière
	Clôture Sud-Est : Béton, Bardage Bois
	Muret (Côté Sud) : Béton, Parpaing
Piscine	Bac : Tôles métalliques / Liner
	Canalisations : PVC
	Escaliers : Résine
	Margelles : Pierre
Façades Local Technique Piscine	Murs : Béton + Parpaing
Local Technique Piscine	Avancée de Toiture : Charpente apparente bois + Tôles métalliques
	Sol : Béton
	Mur C (Clôture Sud-Est) : Béton, Bardage Bois
	Murs A, B et D : Béton
	Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques
Kiosque	Canalisations : PE / Métallique
	Sol : Béton / Pierre de Bavière
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques
	Canalisation : PE, Métallique
	Poteaux : Métallique / Peinture
Bâtiment R+1	
Contour de Propreté	Sol : Béton
	Conduits : PVC
	Regards : Béton
Façades (Côté RDC)	Murs : Béton / Peinture
	Canalisations : PVC, Métallique
	Avancée de Toiture : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques
	Conduits : PVC
	Planche de Rive (Côté Sud-Est) : Bois
Façades (Côté R+1)	Rebords de Dalle : Béton, Pierre
	Murs (R+1) : Béton / Peinture
	Murs / Poteaux (RDC) : Béton / Peinture
	Plafond (RDC) : Béton / Peinture

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

	Canalisations : PVC, Métallique, PER
	Avancée de Toiture : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques
	Coffrage Canalisations (Façade Nord-Ouest) : Béton, Parpaing
	Conduits : PVC
	Rebords de Dalle : Béton, Pierre
Palier / Cage d'Escalier Extérieure	Structure Bois (Façade Nord-Ouest) : Bois
	Sol : Béton / Carrelage
	Murs B à D : Béton / Peinture
	Plafond (R+1) : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques
	Plafond (RDC) : Béton / Peinture
	Escalier Colimaçon : Métallique / Peinture
	Garde-Corps : Métallique / Peinture
	Portillon : Métallique / Peinture
Palier (Accès Rangement 2)	Poteau : Béton / Peinture
	Sol : Béton / Carrelage
Bâtiment R+1 - RDC (Maison)	
Terrasse	Sol : Béton / Carrelage
	Murs B, C et D : Béton / Peinture
	Plafond 1 : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques
	Plafond 2 : Béton / Peinture
	Garde-Corps : Métallique / Peinture
	Marches : Béton / Carrelage
Cuisine	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A, E et F : Béton / Peinture
	Murs B, C et D : Béton / Carrelage
	Plafond : Lambris Bois
	Plinthes : Carrelage
	Canalisations : PVC, Métallique
	Placards Intégrés (Armoire) : Bois
	Placards Intégrés Plan de Travail : Bois
	Bâti Fenêtre (Mur B) : Métallique / Peinture
	Bâti Fenêtre Droite (Mur C) : Métallique / Peinture
	Bâti Fenêtre Gauche (Mur C) : Métallique / Peinture
	Bâti Porte-Fenêtre (Mur A) : Métallique / Peinture
	Fenêtre (Mur B) : Métallique, Verre / Peinture
	Fenêtre Droite (Mur C) : Métallique / Peinture
	Fenêtre Gauche (Mur C) : Métallique / Peinture
	Grille Fenêtre (Mur B) : Métallique / Peinture
	Grille Fenêtre Droite (Mur C) : Métallique / Peinture
	Grille Fenêtre Gauche (Mur C) : Métallique / Peinture
	Grille Porte-Fenêtre (Mur A) : Métallique / Peinture
	GTL / Coffret Electrique : PVC
	Jalousie Fenêtre Droite (Mur C) : Métallique, Verre / Peinture
	Jalousie Fenêtre Gauche (Mur C) : Métallique, Verre / Peinture
	Jalousies Fenêtre (Mur B) : Métallique, Verre / Peinture
	Plan de Travail : Béton / Carrelage
	Porte-Fenêtre (Mur A) : Métallique, Verre / Peinture
Séjour	Sol : Béton / Carrelage
	Mur D : Béton / Lambris Bois
	Murs A, B et C : Béton / Peinture
	Plafond : Lambris Bois
	Bâti Porte (Mur A) : Bois
	Bâti Fenêtre (Mur B) : Métallique / Peinture
	Fenêtre (Mur B) : Métallique, Verre / Peinture
	Grille Fenêtre (Mur B) : Métallique / Peinture
	Jalousies Fenêtre (Mur B) : Métallique, Verre / Peinture
	Porte (Mur A) : Bois
Dégagement 1	Sol : Béton / Tomette Bois
	Mur A : Béton / Lambris Bois
	Murs B, C et D : Béton / Peinture
	Plafond : Lambris Bois
	Plinthes : Carrelage
	Bâti Porte (Mur A) : Bois
	Placards Intégrés : Bois

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

W.C.	Porte (Mur A) : Bois
	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Carrelage
	Plafond : Lambris Bois
	Plinthes : Carrelage
	Bâti Porte (Mur A) : Bois
	Canalisation : Métallique
	Conduit W.C : PVC
Salle d'Eau	Porte (Mur A) : Bois
	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Carrelage
	Plafond : Lambris Bois
	Plinthes : Carrelage
	Bâti Porte (Mur A) : Bois
	Canalisations : PVC, Métallique
	Coffrage Douche : Béton / Carrelage
	Imposte (Mur C) : Bois
	Pare Douche : Métallique, Verre / Peinture
Chambre 1	Porte (Mur A) : Bois
	Receveur de Douche : Béton / Carrelage
	Sol : Béton / Tomette Bois
	Murs A à F : Béton / Peinture
	Plafond : Lambris Bois
	Plinthes : Carrelage
	Bâti Porte (Mur A) : Bois
	Placards Intégrés : Bois
	Bâti Fenêtre (Mur D) : Métallique / Peinture
	Bâti Fenêtre (Mur E) : Métallique / Peinture
	Coffrage Canalisations : Métallique / Peinture
	Fenêtre (Mur D) : Métallique, Verre / Peinture
	Fenêtre (Mur E) : Métallique, Verre / Peinture
	Grille Fenêtre (Mur D) : Métallique / Peinture
	Grille Fenêtre (Mur E) : Métallique / Peinture
	Jalousies Fenêtre (Mur D) : Métallique, Verre / Peinture
	Jalousies Fenêtre (Mur E) : Métallique, Verre / Peinture
Chambre 2	Porte (Mur A) : Bois
	Sol : Béton / Tomette Bois
	Murs A à F : Béton / Peinture
	Plafond : Lambris Bois
	Plinthes : Carrelage
	Bâti Porte (Mur A) : Bois
	Placards Intégrés : Bois
	Bâti Fenêtre (Mur D) : Métallique / Peinture
	Fenêtre (Mur D) : Métallique, Verre / Peinture
	Grille Fenêtre (Mur D) : Métallique / Peinture
Hall / Cage d'Escalier	Jalousies Fenêtre (Mur D) : Métallique, Verre / Peinture
	Porte (Mur A) : Bois
	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D (R+1) : Béton / Peinture
	Murs A, C et D (RDC) : Béton / Peinture
	Plafond (R+1) : Lambris Bois
	Plinthes : Carrelage
	Cloison (Mur A) : Plaque de Contreplaqué / Peinture
	Cloison (Mur B) : Panneau Mélaaminé
	Encadrement (Mur A) : Bois
	Garde-Corps (Escalier) : Métallique / Peinture
	Limon (Escalier) : Métallique / Peinture
	Marches (Escalier) : Bois
Dégagement 2	Sol : Béton / Tomette Bois
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Lambris Bois
	Plinthes : Carrelage
	Bâti Fenêtre (Mur D) : Métallique / Peinture
	Coffrage : Béton / Peinture
	Fenêtre (Mur D) : Métallique, Verre / Peinture

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Dressing Chambre 3	Grille Fenêtre (Mur D) : Métallique / Peinture
	Jalousies (Mur D) : Métallique, Verre / Peinture
	Sol : Béton / Carrelage
	Mur F : Béton + Pierre
	Murs A, B, C, D et E : Béton / Peinture
	Plafond : Béton / Peinture
	Plinthes : Carrelage
	Bâti fenêtre
	Bâti Porte (Mur A - Accès Dgt.2)) : Bois
	Bâti Porte-Fenêtre (Mur A - Accès Palier) : Métallique / Peinture
	Grille Porte-Fenêtre (Mur A - Accès Palier) : Métallique / Peinture
	Jalousie (Mur C) : Métallique, Verre / Peinture
	Jalousies Porte-Fenêtre (Mur A - Accès Palier) : Métallique, Verre / Peinture
	Porte (Mur A - Accès Dgt.2)) : Bois
	Porte-Fenêtre (Mur A - Accès Palier) : Métallique / Peinture
	Sol : Béton / Carrelage
Salle d'Eau / W.C Chambre 3	Mur C : Béton + Carreaux de Verre / Carrelage + Peinture
	Murs A, B et D : Béton / Carrelage + Peinture
	Plafond : Béton / Peinture
	Canalisations : PVC, Métallique
	Cabine de Douche : PVC, Métallique, Verre
	Conduit W.C : PVC
	Mur de Séparation W.C / SdE : Béton / Carrelage
	Sol : Béton / Carrelage
	Mur D : Plaques de plâtre / Peinture
	Murs A, B, C, E et F : Béton / Peinture
Chambre 3	Plafond : Béton / Peinture
	Plinthes : Carrelage
	Grille Jalousies (Mur E) : Métallique / Peinture
	Grille Jalousies Droites (Mur F) : Métallique / Peinture
	Grille Jalousies Gauches (Mur F) : Métallique / Peinture
	Jalousies (Mur E) : Métallique, Verre / Peinture
	Jalousies Droites (Mur F) : Métallique, Verre / Peinture
	Jalousies Gauches (Mur F) : Métallique, Verre / Peinture
	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Béton / Peinture
	Plinthes : Carrelage
Rangement 1	Bâti Porte (Mur C) : Bois / Peinture
	Bâti Porte-Fenêtre (Mur A) : Métallique / Peinture
	Porte (Mur C) : Bois / Peinture
	Porte-Fenêtre (Mur A) : Métallique / Plaque de Plâtre, Peinture
	Sol : Béton / Carrelage
	Mur F : Plaque de Contreplaqué, Grille métallique / Peinture
	Murs A à F : Béton / Peinture
	Plafond : Béton / Peinture
Rangement 2	Plinthes : Carrelage
	Bâti Fenêtre Droite (Mur E) : Métallique / Peinture
	Bâti Fenêtre Gauche (Mur E) : Métallique
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Bâti Porte (Mur C) : Métallique / Peinture
	Encadrement Fenêtres (Mur E) : Bois
	Fenêtre Droite (Mur E) : Métallique, Verre / Peinture
	Fenêtre Gauche (Mur E) : Métallique, Verre / Peinture
	Grille Fenêtre Droite (Mur E) : Métallique / Peinture
	Grille Fenêtre Gauche (Mur E) : Métallique / Peinture
	Grille Porte / Impostes (Mur C) : Métallique / Peinture
	Imposte Latérale Porte (Mur C) : Métallique, Verre / Peinture
	Imposte Porte (Mur C) : Métallique / Peinture
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture
	Porte (Mur C) : Métallique, Verre / Peinture
	Sol : Béton
	Murs (Type 1) : Béton + Parpaing
	Murs (Type 2) : Béton + Brique
	Ferme : Métallique
Charpente RDC	

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

	Panne : Métallique
	Conduits : PVC
	Toiture : Tôles Métalliques
Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement)	
Varangue	Sol : Béton / Carrelage
	Mur B : Béton / Peinture
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques
	Garde-Corps : Métallique / Peinture
	Poteaux / Poutre : Béton / Peinture
Séjour	Sol 1 : Béton / Carrelage
	Murs A à F : Béton / Peinture
	Plafond : Faux plafond démontable
	Bâti Porte-Fenêtre Droite (Mur A) : Bois
	Bâti Porte-Fenêtre Gauche (Mur A) : Bois
	Placards Intégrés (Armoire) : Bois
	Bâti Fenêtre Droite (Mur F) : Métallique / Peinture
	Bâti Fenêtre Gauche (Mur F) : Métallique / Peinture
	Bâti Porte-Fenêtre (Mur B - Accès Hall / Escalier) : Métallique / Peinture
	Fenêtre Droite (Mur F) : Métallique, Verre / Peinture
	Fenêtre Gauche (Mur F) : Métallique, Verre / Peinture
	Grille Fenêtre Droite (Mur F) : Métallique / Peinture
	Grille Fenêtre Gauche (Mur F) : Métallique / Peinture
	Grille Porte-Fenêtre Droite (Mur A) : Métallique / Peinture
	Grille Porte-Fenêtre Gauche (Mur A) : Métallique / Peinture
	Jalousie (Mur A) : Métallique, Verre / Peinture
	Porte-Fenêtre (Mur B - Accès Hall / Escalier) : Métallique / Plaque de Plâtre, Peinture
	Porte-Fenêtre Droite (Mur A) : Bois
	Porte-Fenêtre Gauche (Mur A) : Bois
Cuisine	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à F : Béton / Carrelage
	Plafond : Faux plafond démontable
	Canalisations : PVC, Métallique
	Marches (Escalier) : Béton / Carrelage
	Meuble Evier : Bois
	Plan de Travail (Support Plaque Chauffante) : Mélaminé / Stratifié
Balcon	Sol : Béton / Carrelage
	Muret Garde-Corps : Béton / Peinture
	Murs A et B : Béton / Peinture
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques
	Bâti Porte / Jalousie (Mur A) : Métallique
	Garde-Corps : Métallique / Peinture
	Imposte Porte / Jalousie (Mur A) : Métallique
	Porte / Jalousie (Mur A) : Métallique
Chambre 1	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Faux plafond démontable
	Bâti Porte (Mur A) : Bois
	Placards Intégrés (Armoire) : Bois
	Baie Vitrée (Mur D) : Métallique, Verre / Peinture
	Grille Baie Vitrée (Mur D) : Métallique / Peinture
	Porte (Mur A) : Bois
Salle de Bains / W.C Chambre 1	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Carrelage
	Plafond : Faux plafond démontable
	Canalisations : PVC, Métallique, PER
	Grille Jalousies (Mur D) : Métallique / Peinture
	Jalousies (Mur D) : Métallique, Verre / Peinture
Rangement Salle de Bains / W.C Chambre 1	Sol : Béton / Carrelage
	Murs B, C et D : Béton
	Plafond : Faux plafond démontable
	Canalisation : PVC, Métallique, PER
Chambre 2	Sol : Béton / Tomette Bois
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Faux plafond démontable
	Plinthes : Carrelage

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

	Bâti Porte (Mur A) : Bois
	Placards Intégrés (Armoire) : Bois
	Bâti Fenêtre (Mur B) : Métallique / Peinture
	Fenêtre (Mur B) : Métallique, Verre / Peinture
	Grille Fenêtre (Mur B) : Métallique / Peinture
	Porte (Mur A) : Bois
Salle d'Eau / W.C / Cellier	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A, B et C (Salle d'Eau / W.C) : Béton / Carrelage
	Murs A, C et D (Cellier) : Béton / Peinture
	Plafond : Faux plafond démontable
	Bâti Porte (Mur A) : Bois
	Canalisations : PVC, Métallique
	Grille Jalousies Droites (Mur C) : Métallique / Peinture
	Grille Jalousies Gauches (Mur C) : Métallique / Peinture
	Jalousies Droites (Mur C) : Métallique, Verre / Peinture
	Jalousies Gauches (Mur C) : Métallique, Verre / Peinture
	Porte (Mur A) : Bois
Charpente R+1	Murs : Béton + Parpaing
	Ferme : Métallique
	Panne : Métallique
	Toiture : Tôles Métalliques
Annexe	
Façades	Murs : Béton / Peinture
	Avancée de Toiture : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques
	Planche de Rive : Métallique
Annexe - RDC	
Abri Voiture	Sol : Béton / Carrelage
	Mur A / Poutre : Béton / Peinture
	Murs B, C et D : Béton / Peinture
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques
	Plinthes : Carrelage
	Claustras (Mur C) : Béton / Peinture
	Grille (Mur D) : Métallique / Peinture
	Grille Supérieure (Murs B, C et D) : Métallique / Peinture
	Marche Accès Dégagement W.C : Béton / Carrelage
	Marche Accès Préau : Béton / Carrelage
	Poteaux : Béton, Entourage Amiante-Ciment / Peinture
Préau	Sol : Béton / Carrelage
	Mur A : Béton / Peinture
	Mur D : Béton / Peinture
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques
	Chéneau : Métallique
	Claustras (Mur A) : Béton / Peinture
	Grille Ouverture (Mur D) : Métallique / Peinture
	Poteaux : Béton, Entourage Amiante-Ciment / Peinture
Dégagement W.C	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques
	Bâti Porte Condamnée (Mur A) : Métallique / Peinture
	Porte Condamnée (Mur A) : Bois / Peinture
	Poteau : Béton, Entourage Amiante-Ciment / Peinture
W.C	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Carrelage
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques
	Canalisations : PVC, Métallique
	Bâti Porte (Mur A) : Métallique / Peinture
	Claustras (Mur C) : Béton / Peinture
	Claustras (Mur D) : Béton / Peinture
	Conduit W.C : PVC
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture
Atelier	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A, C, D, E et F : Béton / Peinture
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

	Bois posés au Sol : Bois
	Etagères : Bois, Métallique
	Grille Ouverture (Mur C) : Métallique / Peinture
	Grille Ouverture Droite (Mur D) : Métallique / Peinture
	Grille Ouverture Gauche (Mur D) : Métallique / Peinture
	Menuiserie : Bois
	Poteaux : Béton, Entourage Amiante-Ciment / Peinture
Dégagement Cuisine / Cellier	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques
	Bâti Porte Condamnée (Mur A) : Métallique / Peinture
	Porte Condamnée (Mur A) : Bois / Peinture
Cuisine 1	Sol : Béton / Carrelage
	Mur B : Béton / Peinture
	Murs A, C, D et E : Béton / Carrelage
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques
	Canalisations : PVC, Métallique
	Bar : Bois
	Plan de Travail : Béton / Carrelage
Cellier	Poteau : Béton, Entourage Amiante-Ciment / Peinture
	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques
	Bâti Porte (Mur A) : Métallique / Peinture
	Etagères : Métallique
	Grille Jalousies (Mur D) : Métallique / Peinture
	Grille Supérieure (Plafond) : Métallique / Peinture
	Jalousies (Mur D) : Métallique, Verre
	Porte (Mur A) : Bois
	Poteau : Béton, Entourage Amiante-Ciment / Peinture
Cuisine 2	Sol : Béton / Carrelage
	Murs A à D : Béton / Peinture
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques
	Canalisations : PVC, Métallique
	Bâti Porte Grille (Mur B) : Métallique / Peinture
	Crédence Evier / Plan de Travail : Carrelage
	Porte Grille (Mur B) : Métallique / Peinture
Préau Extension	Support Evier / Plan de Travail : Béton / Peinture
	Sol : Béton / Carrelage
	Murs C et D : Béton / Peinture
	Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques / Plaque de Contreplaqué, Peinture
	Planche de Rive (Avancée de Toiture) : Bois
	Poteaux : Bois

3.3. Pièces ou parties de l'immeuble non visitées

Pièces ou parties d'immeuble	Raison de l'absence de visite
Plénum RDC (Chambre 2 / Dgt.2) (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	Pas d'accès

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que les obligations réglementaires prévues aux articles R. 1334-15 à R1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies.

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

3.4. Méthodologie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante :

L'opérateur de repérage recherche les matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique, accessibles sans travaux destructifs puis recense et identifie les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (matériau ou produit ayant intégré de l'amiante pendant certaines périodes de leur fabrication) entrant dans le cadre de la présente mission.

A cette fin, il examine de façon exhaustive toutes les différentes parties de l'immeuble bâti qui constituent le bâtiment. Lorsque certains locaux ne sont pas accessibles, l'opérateur de repérage le précise et en mentionne les motifs

L'inspection visuelle peut être complétée par des investigations approfondies et des sondages qui permettent de s'assurer de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume.

L'inspection visuelle, les sondages et les prélèvements sont réalisés selon les prescriptions décrites à l'annexe A de la Norme NF X 46-020 du 18 juillet 2017.

En cas de doute sur la présence d'amiante, il détermine les matériaux ou produits dont il convient de prélever et d'analyser un ou des échantillons pour pouvoir conclure quant à la présence d'amiante.

Conformément aux prescriptions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses de ces échantillons de ces matériaux ou produits sont réalisés par un organisme accrédité.

Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau.

Conformément aux prescriptions de l'annexe B de la norme NF X 46-020 du 18 juillet 2017 :

- les prélèvements sont réalisés dans des conditions conduisant à une pollution minimale des lieux.
- pour éviter tout risque de contamination croisée :
 - les outils sont à usage unique ou sont soigneusement nettoyés après chaque prélèvement.
 - les prélèvements sont conditionnés individuellement en double emballage étanche.
- pour assurer une parfaite traçabilité des échantillons prélevés, l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage et si possible sur l'échantillon. Une fiche d'accompagnement, reprenant l'identification est transmise au laboratoire.

Pour les matériaux de la liste A, l'opérateur conclut définitivement à l'absence ou la présence d'amiante pour chaque matériau ou produit repéré. Dans sa conclusion, il précise le critère (marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit) qui lui a permis de conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante.

Pour les matériaux de la liste B, l'opérateur conclut définitivement à l'absence ou la présence d'amiante pour chaque matériau ou produit repéré. Dans sa conclusion, il précise le critère (marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit) qui lui a permis de conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante. Pour chacun des matériaux ou produits repérés, en fonction de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, il atteste, le cas échéant, de la présence d'amiante. Dans ce cas, il précise dans sa conclusion que le critère qui lui a permis de conclure est son jugement personnel.

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

4. Résultats détaillés du repérage

Localisation	Inspection				Conclusion		
	Composant de la construction (catégorie)	Partie du composant inspecté	Description	Sondage	Prélèvement	Présence/ absence d'amiante	Etat de conservation ou type de recommandation
Séjour (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	Plafonds	Faux plafond	Type Rockfon	-	-	Absence d'amiante	
Cuisine (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	Plafonds	Faux plafond	Type Rockfon	-	-	Absence d'amiante	
Chambre 1 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	Plafonds	Faux plafond	Type Rockfon	-	-	Absence d'amiante	
Salle de Bains / W.C Chambre 1 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	Plafonds	Faux plafond	Type Rockfon Type Armstrong	-	-	Absence d'amiante	
Rangement Salle de Bains / W.C Chambre 1 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	Plafonds	Faux plafond	Type Rockfon Type Armstrong	-	-	Absence d'amiante	
Chambre 2 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	Plafonds	Faux plafond	Type Rockfon Type Armstrong	-	-	Absence d'amiante	
Salle d'Eau / W.C / Cellier (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	Plafonds	Faux plafond	Type Rockfon Type Armstrong	-	-	Absence d'amiante	
Abri Voiture (Annexe - RDC)	Poteaux	Entourages de poteaux (amiante-ciment)		-	-	Présence d'amiante	EP
Préau (Annexe - RDC)	Poteaux	Entourages de poteaux (amiante-ciment)		-	-	Présence d'amiante	EP
Dégagement W.C (Annexe - RDC)	Poteaux	Entourages de poteaux (amiante-ciment)		-	-	Présence d'amiante	EP
W.C (Annexe - RDC)	Poteaux	Entourages de poteaux (amiante-ciment)		-	-	Présence d'amiante	EP
Atelier (Annexe - RDC)	Poteaux	Entourages de poteaux (amiante-ciment)		-	-	Présence d'amiante	EP
Cuisine 1 (Annexe - RDC)	Poteaux	Entourages de poteaux (amiante-ciment)		-	-	Présence d'amiante	EP
Cellier (Annexe - RDC)	Poteaux	Entourages de poteaux (amiante-ciment)		-	-	Présence d'amiante	EP
Préau Extension (Annexe - RDC)	Poteaux	Entourages de poteaux (amiante-ciment)		-	-	Présence d'amiante	EP

Cachet de l'opérateur

ADEXIM
 2269 F Route de Rémire
 97354 REMIRE MONTJOLY
 Tél : 0594 29 07 15 - Port. : 0694 41 44 38
 Mail : steeve.boutin@adeximguyane.com

Date de visite et d'établissement de l'état

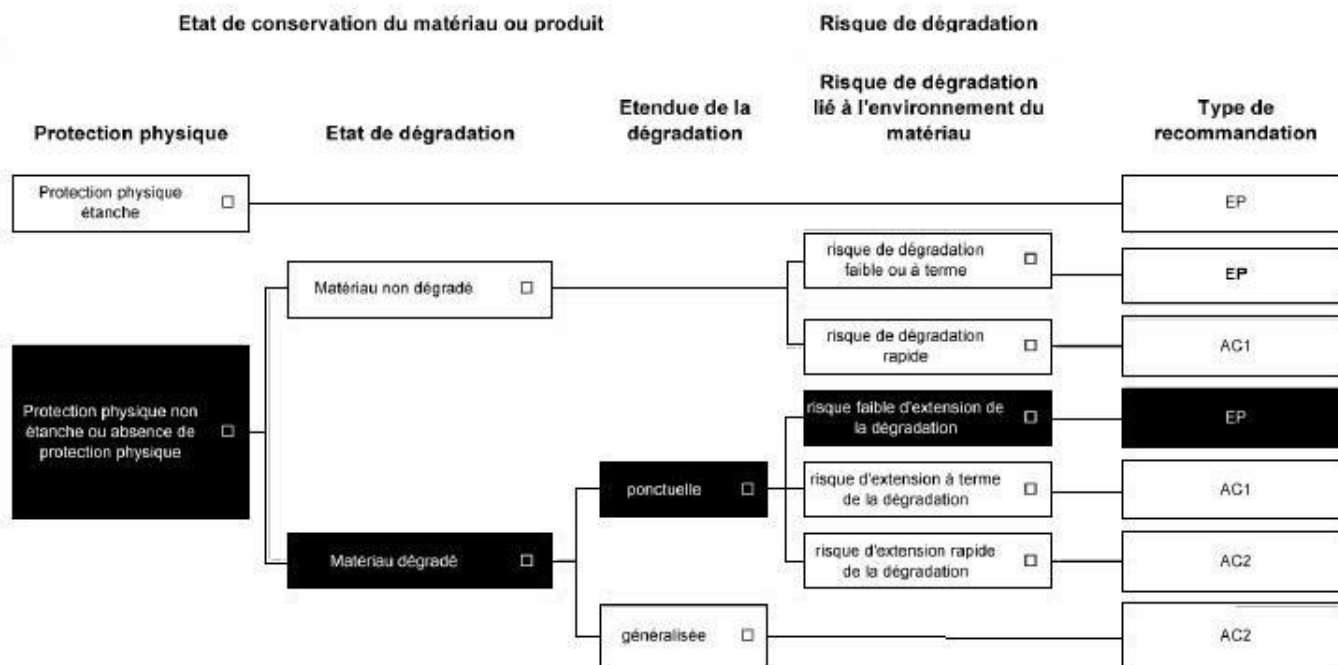
Visite effectuée le : 11/02/2026
 par : BOUTIN Steeve
 Rapport édité le : 14/02/2026
 à : REMIRE-MONTJOLY

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

5. Annexes

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A & B

Evaluation de l'état de conservation de la liste B (Poteaux / Entourage de Poteaux Amiante-Ciment)



RÉSULTAT DE LA GRILLE d'évaluation de la liste B	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS
EP	Evaluation périodique : contrôler périodiquement que l'état de dégradation du matériau ou produit ne s'aggrave pas
AC1	Action corrective de premier niveau : nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés
AC2	Action corrective de second niveau : le matériau ou produit ne doit plus être soumis à aucune agression ni dégradation

ADEXIM



2269 F Route de Remire
97354 REMIRE-MONTJOLY

Compagnie d'assurance : GAN
N° de police : 22201361 0002
valable jusqu'au 31/07/2026

Tél. : 05.94.39.19.73

Portable : 06.94.41.44.38

Email : steeve.boutin@adeximguyane.com

Site web : www.adeximguyane.com

Siret : 53351435200038

Code NAF : 7120B

N° RCS : 533514352

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Arrêté du 29 mars 2007

Établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti

Objet

La présente mission consiste à établir l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, pour l'exonération de garantie de vice caché du vendeur d'un immeuble bâti dans les zones délimitées par arrêté préfectoral ; et ce, en référence à la loi n° 99-471 du 8 juin 1999, modifiée par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 5 septembre 2006.

Textes réglementaires et normatifs s'appliquant à la mission :

Conformément aux directives du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du ministère délégué à l'industrie, en application du code de la construction et de l'habitation :

Articles législatifs : L 133-5, L133-6, L. 271-4 à L. 271-6.

Articles réglementaires : R 133-7, R133-8, R 271-1 à R 271-5.

La mission et son rapport sont exécutés conformément à l'arrêté du ministère du logement du 7 mars 2012 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Et selon la norme NF P 03-201 du 20 février 2016.

Moyens d'investigation :

L'investigation selon la norme consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment vis-à-vis des termites.

Cet état repose ainsi :

➔ Pour les parties non bâties (10 m de distance par rapport à l'emprise du bâtiment et dans la limite de propriété)

Examen et éventuellement sondage des arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, stockage de bois et tous matériaux contenant de la cellulose afin de détecter des indices d'infestation de termites ainsi que des zones propices au passage et/ou au développement des termites.

➔ Pour le ou les bâtiments objet de la mission

Sur **l'ensemble des niveaux** (y compris les niveaux inférieurs non habités) et la **totalité des pièces et volumes** :

- Examen visuel de toutes les **parties visibles et accessibles**, avec une recherche des indices d'infestation et des zones propices au développement des termites. Lorsque cela est nécessaire, une lampe torche sera utilisée ainsi qu'une loupe de grossissement x10.

- **Sondages manuels non destructifs sur l'ensemble des éléments en bois** à l'aide d'un outil approprié (poinçon).

Sur les éléments en bois dégradés, les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs.

Dans tous les cas, l'intervention n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Désignation du ou des bâtiments

Numéro (indice) : 8009 - DDT [REDACTED]
Adresse complète : 3 Rue de l'ENA - 97300 CAYENNE
Référence cadastrale : Section : BK - Parcelles : 112 / 714 / 716
Désignation du ou des bâtiments : Ensemble Immobilier
Structure du (ou des) bâtiment : Béton
Permis date de construction : Non Communiqué
Nombre de niveau : Bâtiment RDC / R+1 : 2 niveaux
Annexe : 1 niveau
Type charpente et couverture : Bois / Tôles Métalliques
Arrêté préfectoral : ☒ Oui ☐ Non
Autres informations : Arrêté Préfectoral du 26 Février 2003
Documents fournis : Non communiqué

Désignation du client

Désignation du Propriétaire :

Nom : M. [REDACTED]
Adresse : 3 Rue de l'ENA - 97300 CAYENNE

Désignation du donneur d'ordre :

Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : Commissaire de Justice
Nom : M. ZIOUERE
Adresse : 1 Rue Jules Crevaux - 97300 CAYENNE

Personnes présentes sur le site : Me ZIOUERE (Donneur d'Ordre)

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom : BOUTIN Steeve
Email : steeve.boutin@adeximguyane.com
Raison Sociale : ADEXIM
Adresse : 2269 F Route de Remire - 97354 REMIRE-MONTJOLY
Numéro SIRET : 53351435200038
Compagnie d'assurance : GAN
Numéro de police / date de validité : 22201361 0002 valide jusqu'au : 31/07/2026
Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par ICERT ST GREGOIRE. Le N° du certificat est CPDI 3890 délivré le 07/06/2021 et expirant le 06/06/2028.

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Résultats détaillés du diagnostic d'infestation

Le tableau n°1 ci-dessous indique le résultat détaillé du diagnostic d'infestation (concernant les termites) pour chaque partie d'ouvrage contrôlée, ainsi que, le cas échéant, le type de termite détecté, la nature et la localisation de l'attaque.

La signification des abréviations employées figure à la suite du tableau.

Tableau n°1 : Identification des bâtiments et parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

BATIMENTS et parties de bâtiments visités	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT du diagnostic d'infestation (*)
Plage Piscine	Sol 1 : Béton	Abs
	Sol 2 : Béton / Pierre de Bavière	Abs
	Clôture Sud-Est : Béton, Bardage Bois	TA, TAvi, TAgA, TAcO (Bardage Bois) TAvi, TAgA
	Muret (Côté Sud) : Béton, Parpaing	Abs
Piscine	Bac : Tôles métalliques / Liner	Abs
	Canalisations : PVC	Abs
	Escaliers : Résine	Abs
	Margelles : Pierre	Abs
Façades Local Technique Piscine	Murs : Béton + Parpaing	Abs
	Avancée de Toiture : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	TA, TAvi, TAgA, TAcO
Local Technique Piscine	Sol : Béton	TAvi, TAgA
	Mur C (Clôture Sud-Est) : Béton, Bardage Bois	TA, TAvi, TAgA, TAcO, TANA (Bardage Bois)
	Murs A, B et D : Béton	TAvi, TAgA, TANA (Mur B) TAvi, TAgA
	Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	TA, TAvi, TAgA, TAcO
	Canalisations : PE / Métallique	Abs
Kiosque	Sol : Béton / Pierre de Bavière	Abs
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Canalisation : PE, Métallique	Abs
	Poteaux : Métallique / Peinture	Abs
Bâtiment R+1		
Contour de Propreté	Sol : Béton	Abs
	Conduits : PVC	Abs
	Regards : Béton	Abs
Façades (Côté RDC)	Murs : Béton / Peinture	TAcO (Côté Sud-Est)
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
	Avancée de Toiture : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Conduits : PVC	Abs
	Planche de Rive (Côté Sud-Est) : Bois	TAvi, TAgA
Façades (Côté R+1)	Rebords de Dalle : Béton, Pierre	Abs
	Murs (R+1) : Béton / Peinture	Abs
	Murs / Poteaux (RDC) : Béton / Peinture	TAgA, TAcO
	Plafond (RDC) : Béton / Peinture	TAgA, TAcO
	Canalisations : PVC, Métallique, PER	Abs
	Avancée de Toiture : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Coffrage Canalisations (Façade Nord-Ouest) : Béton, Parpaing	Abs
	Conduits : PVC	Abs
	Rebords de Dalle : Béton, Pierre	Abs

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

	Structure Bois (Façade Nord-Ouest) : Bois	TA, TAgA, TAco
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs B à D : Béton / Peinture	TAgA, TAco
	Plafond (R+1) : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Plafond (RDC) : Béton / Peinture	Abs
	Escalier Colimaçon : Métallique / Peinture	Abs
	Garde-Corps : Métallique / Peinture	Abs
	Portillon : Métallique / Peinture	Abs
	Poteau : Béton / Peinture	TAco
Palier / Cage d'Escalier Extérieure		
Palier (Accès Rangement 2)	Sol : Béton / Carrelage	Abs
Bâtiment R+1 - RDC (Maison)		
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs B, C et D : Béton / Peinture	TAvi, TAgA (Mur D)
	Plafond 1 : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Plafond 2 : Béton / Peinture	Abs
	Garde-Corps : Métallique / Peinture	Abs
	Marches : Béton / Carrelage	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A, E et F : Béton / Peinture	Abs
	Murs B, C et D : Béton / Carrelage	Abs
	Plafond : Lambris Bois	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
	Placards Intégrés (Armoire) : Bois	Abs
	Placards Intégrés Plan de Travail : Bois	Abs
	Bâti Fenêtre (Mur B) : Métallique / Peinture	Abs
	Bâti Fenêtre Droite (Mur C) : Métallique / Peinture	Abs
	Bâti Fenêtre Gauche (Mur C) : Métallique / Peinture	Abs
	Bâti Porte-Fenêtre (Mur A) : Métallique / Peinture	Abs
	Fenêtre (Mur B) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Fenêtre Droite (Mur C) : Métallique / Peinture	Abs
	Fenêtre Gauche (Mur C) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Fenêtre (Mur B) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Fenêtre Droite (Mur C) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Fenêtre Gauche (Mur C) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Porte-Fenêtre (Mur A) : Métallique / Peinture	Abs
	GTL / Coffret Electrique : PVC	Abs
	Jalousie Fenêtre Droite (Mur C) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Jalousie Fenêtre Gauche (Mur C) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Jalousies Fenêtre (Mur B) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Plan de Travail : Béton / Carrelage	Abs
	Porte-Fenêtre (Mur A) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur D : Béton / Lambris Bois	TA, TAco
	Murs A, B et C : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Lambris Bois	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Bâti Fenêtre (Mur B) : Métallique / Peinture	Abs
	Fenêtre (Mur B) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Grille Fenêtre (Mur B) : Métallique / Peinture	Abs
	Jalousies Fenêtre (Mur B) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Sol : Béton / Tomette Bois	Abs
	Mur A : Béton / Lambris Bois	Abs
	Murs B, C et D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Lambris Bois	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Placards Intégrés : Bois	Abs

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

	Porte (Mur A) : Bois	Abs
W.C.	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D : Béton / Carrelage	Abs
	Plafond : Lambris Bois	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Canalisation : Métallique	Abs
	Conduit W.C : PVC	Abs
	Porte (Mur A) : Bois	Abs
Salle d'Eau	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D : Béton / Carrelage	Abs
	Plafond : Lambris Bois	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
	Coffrage Douche : Béton / Carrelage	Abs
	Imposte (Mur C) : Bois	Abs
	Pare Douche : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Receveur de Douche : Béton / Carrelage	Abs
	Sol : Béton / Tomette Bois	Abs
Chambre 1	Murs A à F : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Lambris Bois	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Placards Intégrés : Bois	Abs
	Bâti Fenêtre (Mur D) : Métallique / Peinture	Abs
	Bâti Fenêtre (Mur E) : Métallique / Peinture	Abs
	Coffrage Canalisations : Métallique / Peinture	Abs
	Fenêtre (Mur D) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Fenêtre (Mur E) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Grille Fenêtre (Mur D) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Fenêtre (Mur E) : Métallique / Peinture	Abs
	Jalousies Fenêtre (Mur D) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Jalousies Fenêtre (Mur E) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Sol : Béton / Tomette Bois	Abs
Chambre 2	Murs A à F : Béton / Peinture	TAcO
	Plafond : Lambris Bois	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Placards Intégrés : Bois	TAcO
	Bâti Fenêtre (Mur D) : Métallique / Peinture	Abs
	Fenêtre (Mur D) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Grille Fenêtre (Mur D) : Métallique / Peinture	Abs
	Jalousies Fenêtre (Mur D) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D (R+1) : Béton / Peinture	TAcO (Mur B)
Hall / Cage d'Escalier	Murs A, C et D (RDC) : Béton / Peinture	Abs
	Plafond (R+1) : Lambris Bois	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Cloison (Mur A) : Plaque de Contreplaqué / Peinture	Abs
	Cloison (Mur B) : Panneau Mélaminé	Abs
	Encadrement (Mur A) : Bois	Abs
	Garde-Corps (Escalier) : Métallique / Peinture	Abs
	Limon (Escalier) : Métallique / Peinture	Abs
	Marches (Escalier) : Bois	Abs
	Sol : Béton / Tomette Bois	Abs
Dégagement 2	Murs A à D : Béton / Peinture	TAcO (Angle des Murs C et D)
	Plafond : Lambris Bois	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

	Bâti Fenêtre (Mur D) : Métallique / Peinture	Abs
	Coffrage : Béton / Peinture	TAcO
	Fenêtre (Mur D) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Grille Fenêtre (Mur D) : Métallique / Peinture	Abs
	Jalousies (Mur D) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
Dressing Chambre 3	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur F : Béton + Pierre	Abs
	Murs A, B, C, D et E : Béton / Peinture	TAgA, TAcO (Mur A)
	Plafond : Béton / Peinture	TAgA, TAcO
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti fenêtre	Abs
	Bâti Porte (Mur A - Accès Dgt.2)) : Bois	Abs
	Bâti Porte-Fenêtre (Mur A - Accès Palier) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Porte-Fenêtre (Mur A - Accès Palier) : Métallique / Peinture	Abs
	Jalousie (Mur C) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Jalousies Porte-Fenêtre (Mur A - Accès Palier) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Porte (Mur A - Accès Dgt.2)) : Bois	Abs
	Porte-Fenêtre (Mur A - Accès Palier) : Métallique / Peinture	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur C : Béton + Carreaux de Verre / Carrelage + Peinture	Abs
Salle d'Eau / W.C Chambre 3	Murs A, B et D : Béton / Carrelage + Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Peinture	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
	Cabine de Douche : PVC, Métallique, Verre	Abs
	Conduit W.C : PVC	Abs
	Mur de Séparation W.C / SdE : Béton / Carrelage	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur D : Plaques de plâtre / Peinture	Abs
Chambre 3	Murs A, B, C, E et F : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Peinture	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Grille Jalousies (Mur E) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Jalousies Droites (Mur F) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Jalousies Gauches (Mur F) : Métallique / Peinture	Abs
	Jalousies (Mur E) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Jalousies Droites (Mur F) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Jalousies Gauches (Mur F) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	TAcO
Rangement 1	Murs A à D : Béton / Peinture	TAcO
	Plafond : Béton / Peinture	TAcO
	Plinthes : Carrelage	TAcO
	Bâti Porte (Mur C) : Bois / Peinture	TAcO
	Bâti Porte-Fenêtre (Mur A) : Métallique / Peinture	Abs
	Porte (Mur C) : Bois / Peinture	Abs
	Porte-Fenêtre (Mur A) : Métallique / Plaque de Plâtre, Peinture	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
Rangement 2	Mur F : Plaque de Contreplaqué, Grille métallique / Peinture	TA, TAgA, TAcO
	Murs A à F : Béton / Peinture	TAgA, TAcO, TAna (Angle des Murs E et F)
	Plafond : Béton / Peinture	TAgA, TAcO
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Fenêtre Droite (Mur E) : Métallique / Peinture	Abs
	Bâti Fenêtre Gauche (Mur E) : Métallique	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Bâti Porte (Mur C) : Métallique / Peinture	Abs
	Encadrement Fenêtres (Mur E) : Bois	TA, TAgA, TAcO
	Fenêtre Droite (Mur E) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Fenêtre Gauche (Mur E) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	Abs

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

	Grille Fenêtre Droite (Mur E) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Fenêtre Gauche (Mur E) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Porte / Impostes (Mur C) : Métallique / Peinture	Abs
	Imposte Latérale Porte (Mur C) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Imposte Porte (Mur C) : Métallique / Peinture	Abs
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Porte (Mur C) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
Charpente RDC	Sol : Béton	Abs
	Murs (Type 1) : Béton + Parpaing	TAga, TAco
	Murs (Type 2) : Béton + Brique	TAga, TAco
	Ferme : Métallique	Abs
	Panne : Métallique	Abs
	Conduits : PVC	Abs
	Toiture : Tôles Métalliques	Abs
Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement)		
Varangue	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur B : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Garde-Corps : Métallique / Peinture	Abs
	Poteaux / Poutre : Béton / Peinture	Abs
Séjour	Sol 1 : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à F : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Faux plafond démontable	Abs
	Bâti Porte-Fenêtre Droite (Mur A) : Bois	Abs
	Bâti Porte-Fenêtre Gauche (Mur A) : Bois	Abs
	Placards Intégrés (Armoire) : Bois	Abs
	Bâti Fenêtre Droite (Mur F) : Métallique / Peinture	Abs
	Bâti Fenêtre Gauche (Mur F) : Métallique / Peinture	Abs
	Bâti Porte-Fenêtre (Mur B - Accès Hall / Escalier) : Métallique / Peinture	Abs
	Fenêtre Droite (Mur F) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Fenêtre Gauche (Mur F) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Grille Fenêtre Droite (Mur F) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Fenêtre Gauche (Mur F) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Porte-Fenêtre Droite (Mur A) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Porte-Fenêtre Gauche (Mur A) : Métallique / Peinture	Abs
	Jalousie (Mur A) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Porte-Fenêtre (Mur B - Accès Hall / Escalier) : Métallique / Plaque de Plâtre, Peinture	Abs
	Porte-Fenêtre Droite (Mur A) : Bois	Abs
	Porte-Fenêtre Gauche (Mur A) : Bois	Abs
		Abs
Cuisine	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à F : Béton / Carrelage	TAga, TAco (Abords Evier)
	Plafond : Faux plafond démontable	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
	Marches (Escalier) : Béton / Carrelage	Abs
	Meuble Evier : Bois	TA, TAga, TAco
	Plan de Travail (Support Plaque Chauffante) : Mélaminé / Stratifié	Abs
Balcon	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Muret Garde-Corps : Béton / Peinture	Abs
	Murs A et B : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Bâti Porte / Jalousie (Mur A) : Métallique	Abs
	Garde-Corps : Métallique / Peinture	Abs
	Imposte Porte / Jalousie (Mur A) : Métallique	Abs
	Porte / Jalousie (Mur A) : Métallique	Abs
Chambre 1	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Faux plafond démontable	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

	Placards Intégrés (Armoire) : Bois	Abs
	Baie Vitrée (Mur D) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Grille Baie Vitrée (Mur D) : Métallique / Peinture	Abs
	Porte (Mur A) : Bois	Abs
Salle de Bains / W.C Chambre 1	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D : Béton / Carrelage	TAcO
	Plafond : Faux plafond démontable	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique, PER	Abs
	Grille Jalousies (Mur D) : Métallique / Peinture	Abs
	Jalousies (Mur D) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
Rangement Salle de Bains / W.C Chambre 1	Murs B, C et D : Béton	TAcO
	Plafond : Faux plafond démontable	Abs
	Canalisation : PVC, Métallique, PER	Abs
	Sol : Béton / Tomette Bois	Abs
Chambre 2	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Faux plafond démontable	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Placards Intégrés (Armoire) : Bois	Abs
	Bâti Fenêtre (Mur B) : Métallique / Peinture	Abs
	Fenêtre (Mur B) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Grille Fenêtre (Mur B) : Métallique / Peinture	Abs
	Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A, B et C (Salle d'Eau / W.C) : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A, C et D (Cellier) : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Faux plafond démontable	Abs
Salle d'Eau / W.C / Cellier	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
	Grille Jalousies Droites (Mur C) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Jalousies Gauches (Mur C) : Métallique / Peinture	Abs
	Jalousies Droites (Mur C) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Jalousies Gauches (Mur C) : Métallique, Verre / Peinture	Abs
	Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Murs : Béton + Parpaing	TAgA, TAcO
	Ferme : Métallique	Abs
	Panne : Métallique	Abs
	Toiture : Tôles Métalliques	Abs
Annexe		
Façades	Murs : Béton / Peinture	TAvi, TAgA (Façade Sud-Ouest) TAgA, TAcO (Façade Nord-Ouest)
	Avancée de Toiture : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Planche de Rive : Métallique	Abs
Annexe - RDC		
Abri Voiture	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur A / Poutre : Béton / Peinture	TAvi, TAgA
	Murs B, C et D : Béton / Peinture	TAvi, TAgA (Mur D)
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Claustras (Mur C) : Béton / Peinture	Abs
	Grille (Mur D) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Supérieure (Murs B, C et D) : Métallique / Peinture	Abs
	Marche Accès Dégagement W.C : Béton / Carrelage	Abs
	Marche Accès Préau : Béton / Carrelage	Abs
	Poteaux : Béton, Entourage Amiante-Ciment / Peinture	Abs

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Préau	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur A : Béton / Peinture	Abs
	Mur D : Béton / Peinture	TAvi, TAgA
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Chéneau : Métallique	Abs
	Clastras (Mur A) : Béton / Peinture	Abs
	Grille Ouverture (Mur D) : Métallique / Peinture	Abs
	Poteaux : Béton, Entourage Amiante-Ciment / Peinture	Abs
Dégagement W.C	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Bâti Porte Condamnée (Mur A) : Métallique / Peinture	Abs
	Porte Condamnée (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Poteau : Béton, Entourage Amiante-Ciment / Peinture	Abs
W.C	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D : Béton / Carrelage	Abs
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Métallique / Peinture	Abs
	Clastras (Mur C) : Béton / Peinture	Abs
	Clastras (Mur D) : Béton / Peinture	Abs
	Conduit W.C : PVC	Abs
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
Atelier	Sol : Béton / Carrelage	TAvi, TAgA
	Murs A, C, D, E et F : Béton / Peinture	TAvi, TAgA (Murs C, D et E)
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Bois posés au Sol : Bois	TA, TAvi, TAgA, TAcO
	Etagères : Bois, Métallique	TA, TAvi, TAgA, TAcO
	Grille Ouverture (Mur C) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Ouverture Droite (Mur D) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Ouverture Gauche (Mur D) : Métallique / Peinture	Abs
	Menuiserie : Bois	TA, TAvi, TAgA, TAcO
	Poteaux : Béton, Entourage Amiante-Ciment / Peinture	Abs
Dégagement Cuisine / Cellier	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Bâti Porte Condamnée (Mur A) : Métallique / Peinture	Abs
	Porte Condamnée (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
Cuisine 1	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur B : Béton / Peinture	Abs
	Murs A, C, D et E : Béton / Carrelage	Abs
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
	Bar : Bois	Abs
	Plan de Travail : Béton / Carrelage	Abs
	Poteau : Béton, Entourage Amiante-Ciment / Peinture	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
Cellier	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Métallique / Peinture	Abs
	Etagères : Métallique	Abs
	Grille Jalousies (Mur D) : Métallique / Peinture	Abs
	Grille Supérieure (Plafond) : Métallique / Peinture	Abs
	Jalousies (Mur D) : Métallique, Verre	Abs
	Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Poteau : Béton, Entourage Amiante-Ciment / Peinture	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
Cuisine 2	Sol : Béton / Carrelage	Abs

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Charpente apparente métallique + Tôles métalliques	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
	Bâti Porte Grille (Mur B) : Métallique / Peinture	Abs
	Crédence Evier / Plan de Travail : Carrelage	Abs
	Porte Grille (Mur B) : Métallique / Peinture	Abs
	Support Evier / Plan de Travail : Béton / Peinture	Abs
Préau Extension	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs C et D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques / Plaque de Contreplaqué, Peinture	TA, TAvi, TAgA, TAco TA, TAgA, TAco
	Planche de Rive (Avancée de Toiture) : Bois	TA, TAvi, TAgA, TAco
	Poteaux : Bois	Abs

(*) Abréviations :

Termite

TA : présence d'altérations et/ou de dégradations dans le bois dues à des termites arboricoles

TAvi : présence de termites arboricoles vivants

TAga : présence de galeries-tunnels construits par des termites arboricoles

TAco : présence de concrétions construites par des termites arboricoles

TAna : présence de nids aériens dus à des termites arboricoles

Abs : absence d'indices d'infestation de termites le jour de la visite.

Bâtiment, partie de bâtiment, ouvrage ou partie d'ouvrage non examinés

Tableau n°2 : Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visitées et justification

Bâtiments	Parties du bâtiment	Justification
Bâtiment R+1 / RDC	Plénum RDC (Chambre 2 / Dgt.2)	Pas d'accès

Tableau n°3 : Identification des ouvrages, parties d'ouvrage et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Localisation	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments	Justification
Bâtiment R+1 / R+1 : Séjour	Sol 2	Revêtement : Parquet flottant, Tomette Bois (Fixé)
Bâtiment R+1 / R+1 : Chambre 1	Sol	Revêtement : Parquet flottant, Tomette Bois (Fixé)

Nota : le Cabinet ADEXIM s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeuble non visitées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Constatations diverses

Infestations termites aux abords :

BATIMENT	PARTIE DE BATIMENT	OUVRAGE	INFESTATIONS(*)
	Jardin	Clôture Nord-Est : Béton, Grillage métallique	TAcO
	Jardin	Clôture Sud-Est : Béton, Grillage métallique	TAvi, TAgA
	Jardin	Mur de Clôture Nord-Est : Béton, Claustras Béton	TAcO

(*) Abréviations :

Termite

TAvi : présence de termites arboricoles vivants

TAgA : présence de galeries-tunnels construits par des termites arboricoles

TAcO : présence de concrétions construites par des termites arboricoles

Infestations autres agents de dégradations biologiques du bois :

BATIMENT	PARTIE DE BATIMENT	OUVRAGE	INFESTATIONS
	Plage Piscine	Clôture Sud-Est : Béton, Bardage Bois	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées) (Bardage Bois)
	Façades Local Technique Piscine	Avancée de Toiture : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
	Local Technique Piscine	Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
Bâtiment R+1 - RDC (Maison)	Séjour	Mur D : Béton / Lambris Bois	Champignon Pourriture Cubique (Dégradations localisées)
Bâtiment R+1 - RDC (Maison)	Dégagement 1	Sol : Béton / Tomettes Bois	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
Bâtiment R+1 - RDC (Maison)	Rangement 2	Encadrement Fenêtres (Mur E) : Bois	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
Annexe - RDC	Préau Extension	Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques / Plaque de Contreplaqué, Peinture	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)
Annexe - RDC	Préau Extension	Planche de Rive (Avancée de Toiture) : Bois	Champignon Pourriture Molle (Dégradations localisées)

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Autres constatations diverses :

LIBELLE	LOCALISATIONS
Infiltrations d'Eau (Toiture)	Bâtiment R+1 - Charpente RDC
On notera que l'ensemble du bien est meublé, encombré le jour de la visite	
Coffrage non Visité : Pas d'Accès	Bâtiment R+1 / RDC - Dégagement 2
Coffrage de Douche non Visité : Pas d'Accès	Bâtiment R+1 / RDC : Salle d'Eau
Marques d'Infiltrations d'Eau (Murs / Plafond)	Bâtiment R+1 / RDC : Rangement 2
Marques Importantes d'Humidité (Murs)	Bâtiment R+1 : Façades Bâtiment R+1 / R+1 : Balcon
Repérage non Exhaustif : Végétation Importante	Jardin (Côté Sud-Ouest)
Repérage non Exhaustif : Encombrement Importante	Bâtiment R+1 / RDC : Rangement 1, Rangement 2, Hall / Escalier, Dressing Chambre 3 Annexe : Atelier, Cellier
Repérage non Exhaustif : Accès Restreint	Bâtiment R+1 / RDC : Charpente RDC

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Synthèse

Au moins un indice d'infestation de termites a été relevé le jour de la visite, pour les éléments visibles et accessibles examinés des parties de bâtiment visitées.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Visite effectuée le : 11/02/2026

Visite effectuée par : BOUTIN Steeve

Durée de la mission : 6h

Rapport édité le : 14/02/2026 à : REMIRE-MONTJOLY

ADEXIM
2269 F Route de Rémire
97354 REMIRE MONTJOLY
Tél : 0594 29 07 15 - Port. : 0694 41 44 38
Mail : steeve.boutin@adeximguyane.com

Nota 1 : Un modèle de rapport est fixé par arrêté.

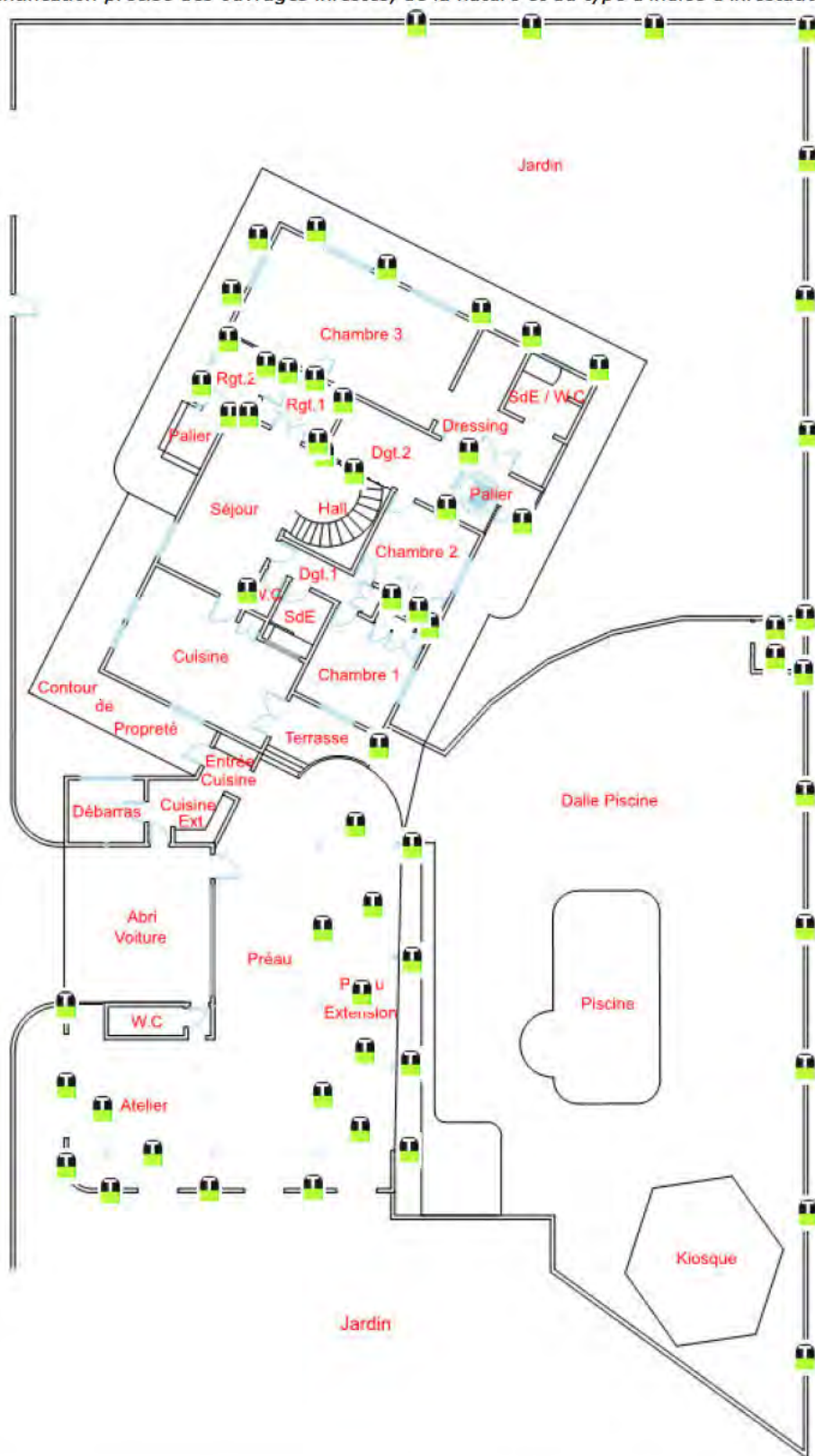
Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L. 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

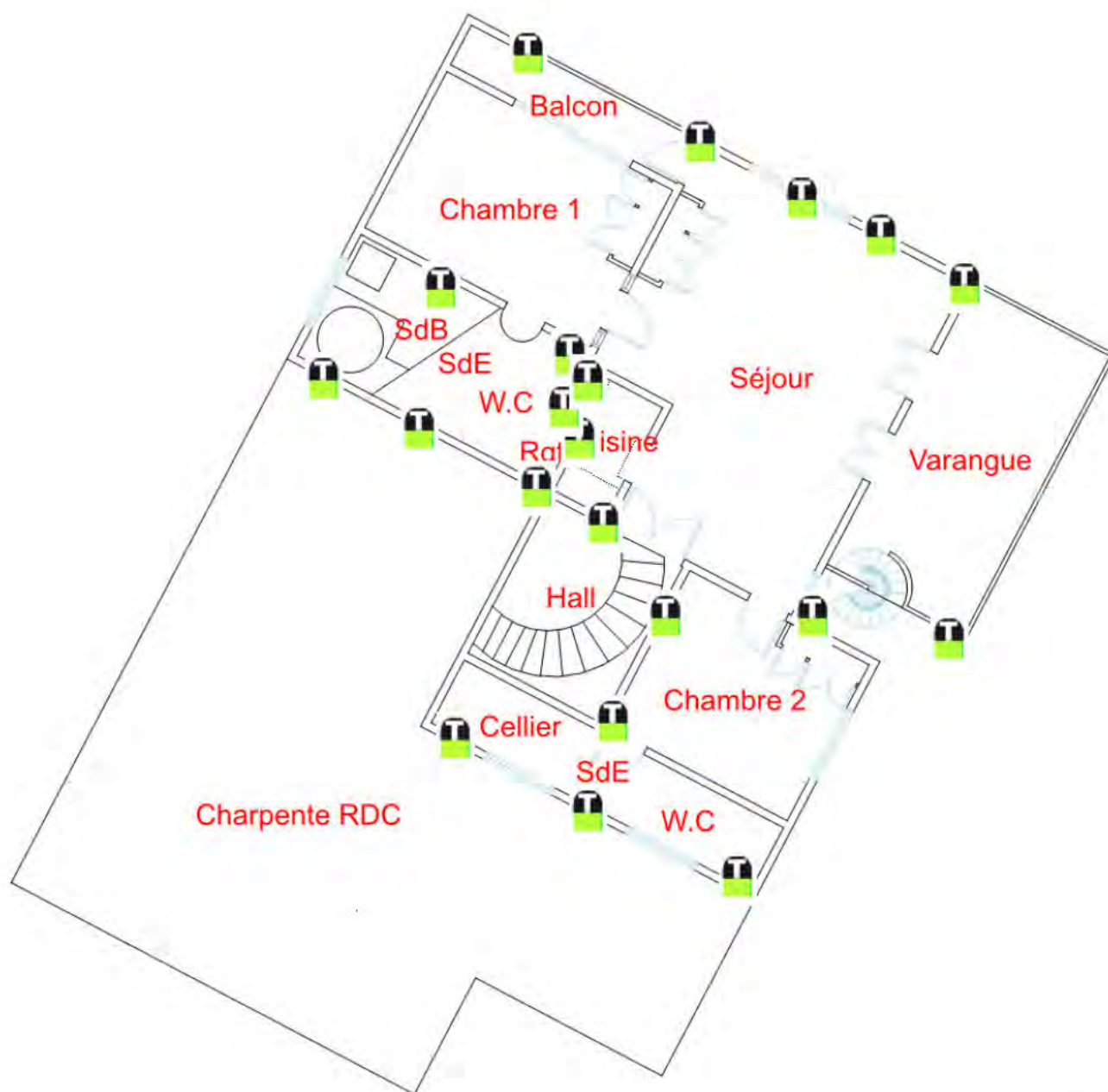
Croquis de repérage :

Le croquis proposé ci-dessous a pour objectif d'aider à la localisation des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites dans le bien inspecté. Il ne peut se substituer au tableau présentant les résultats détaillés du diagnostic d'infestation qui seul permet une identification précise des ouvrages infestés, de la nature et du type d'indice d'infestation (le cas échéant).



CROQUIS DE SITUATION		Référence	Opérateur	Niveau	Ensemble Immobilier RDC	1/2
Propriétaire			BOUTIN Steeve	Adresse		
			3 Rue de l'ENA 97300 CAYENNE			

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment



CROQUIS DE SITUATION		Référence	Opérateur	Niveau	Appartement R+1	2/2
Propriétaire			BOUTIN Steeve	Adresse		
		4374	3 Rue de l'ENA 97300 CAYENNE			



2269 F Route de Remire
97354 REMIRE-MONTJOLY

Compagnie d'assurance : GAN
N° de police : 22201361 0002
valable jusqu'au 31/07/2026

Tél. : 05.94.39.19.73
Portable : 06.94.41.44.38
Email : steeve.boutin@adeximguyane.com
Site web : www.adeximguyane.com
Siret : 53351435200038
Code NAF : 7120B
N° RCS : 533514352

Etat de l'Installation Intérieure d'électricité

Arrêté du 28 septembre 2017
Décret 2016-1105 du 11 août 2016
NF C 16-600 juillet 2017

Ce DIAGNOSTIC a pour objet d'établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Sa durée de validité est de 3 ans dans le cadre d'une vente.
Sa durée de validité est de 6 ans dans le cadre d'une location.

Un état de l'installation intérieure d'électricité réalisé selon les exigences de l'article L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation, tient lieu d'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article 3-3 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, s'il a été réalisé depuis moins de 6 ans à la date à laquelle ce document doit être produit.

1 Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du ou des immeuble(s) bâti(s)

Numéro (indice) : 8009 - DDT UHLRICK
Département : 97
Commune : CAYENNE - 97300
Adresse : 3 Rue de l'ENA
Référence cadastrale : Section : BK - Parcelles : 112 / 714 / 716
Type d'immeuble : Ensemble Immobilier
Année de construction : Non Communiqué
Année de l'installation : Non Communiqué
Distributeur d'électricité : EDF

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pas pu être visitées et justification

Nom de la pièce	Justification
Plénum RDC (Chambre 2 / Dgt.2) (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	Pas d'accès

Etat de l'Installation Intérieure d'électricité

2 Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre

Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : Commissaire de Justice
Nom : Me ZIOUERE
Adresse : 1 Rue Jules Crevaux - 97300 CAYENNE

Identité du propriétaire

Nom : M. [REDACTED]
Adresse : 3 Rue de l'ENA - 97300 CAYENNE

3 Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Nom : BOUTIN Steeve
Email : steeve.boutin@adeximguyane.com
Raison Sociale : ADEXIM
Adresse : 2269 F Route de Remire - REMIRE-MONTJOLY
Numéro SIRET : 53351435200038
Compagnie d'assurance : GAN
Numéro de police : 22201361 0002
Valide jusqu'au : 31/07/2024
Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par ICERT ST GREGOIRE. Le N° du certificat est CPDI 3890 délivré le 02/05/2021 et expirant le 01/05/2028.

4 Rappel des Limites du champ de réalisation de l'état intérieur d'électricité

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure, ni les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure, ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles : des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier), non visibles ou non démontables ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

Etat de l'Installation Intérieure d'électricité

5 Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Aucune anomalie détectée.

2. Dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation / La prise de terre et l'installation de mise à la terre.

Numéro article (1)	Libellé	Numéro article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Précision
2.3.1.h	Au moins un dispositif de protection différentielle ne fonctionne pas pour son seuil de déclenchement.			Le Disjoncteur de Branchement ne déclenche pas, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à 500mA. - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Cuisine Tableau de Répartition Un Interrupteur Différentiel 40A 300mA ne déclenche pas, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à 300mA. - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Dressing Chambre 3
2.3.1.i	La manœuvre du bouton test du (des) dispositif(s) de protection différentielle n'entraîne pas (son) leur déclenchement.			Le Disjoncteur de Branchement ne déclenche pas par action sur le bouton "Test" - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Cuisine Tableau de Répartition Un Interrupteur Différentiel 40A 30mA ne déclenche pas par action sur le bouton "Test". - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Dressing Chambre 3
3.3.1.c	Les prises de terre du bâtiment ne sont pas interconnectées.			

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Numéro article (1)	Libellé	Numéro article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Précision
4.3.f.3	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.			Tableau de Répartition Conducteurs raccordés en Amont de 2 Disjoncteurs 10A de diamètre 2,5mm² (6mm² minimum) - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Cuisine

Etat de l'Installation Intérieure d'électricité

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Numéro article (1)	Libellé	Numéro article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Précision
5.3.a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieure à 2 ohms).			
6.3.1.a	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).			Luminaire non étanche (Douille) - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Salle d'Eau

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

Numéro article (1)	Libellé	Numéro article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Précision
7.3.a	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.			Prise décelée et/ou endommagée - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Cuisine - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Séjour - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Chambre 1 - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Chambre 2 - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Dégagement 2 - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Dressing Chambre 3 - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Chambre 3 - Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement) - Varangue - Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement) - Séjour - Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement) - Cuisine - Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement) - Chambre 1 - Annexe - RDC - Cellier Interrupteur décelé et/ou endommagé - Bâtiment R+1 - Façades (Côté RDC) - Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement) - Chambre 2

Etat de l'Installation Interieure d'électricité

Numéro article (1)	Libellé	Numéro article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Précision
				Applique Murale endommagée - Bâtiment R+1 - Façades (Côté RDC) - Bâtiment R+1 - Façades (Côté R+1) - Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement) - Salle de Bains / W.C Chambre 1 - Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement) - Salle d'Eau / W.C / Cellier - Annexe - Façades - Annexe - RDC - W.C Applique Murale sans globe de protection - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Terrasse - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Salle d'Eau / W.C Chambre 3 - Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement) - Salle de Bains / W.C Chambre 1 Coffret Electrique endommagé - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Cuisine Coffret Electrique absent - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Dressing Chambre 3 Luminaire endommagé - Annexe - RDC - Préau - Annexe - RDC - Cuisine 1 - Annexe - RDC - Préau Extension Spot endommagé - Bâtiment R+1 - Façades (Côté R+1) Appareillage manquant - Bâtiment R+1 - Palier / Cage d'Escalier Extérieure - Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement) - Varangue - Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement) - Balcon Détecteur de Mouvement endommagé - Annexe - RDC - Abri Voiture
7.3.c.2	Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension > 25 V a.c. ou > 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS.			Conducteurs non protégés (Alim. Ecl.) - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Cuisine - Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement) - Varangue - Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement) - Séjour - Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement) - Balcon Conducteurs non protégés - Bâtiment R+1 - Façades (Côté RDC) - Bâtiment R+1 - Façades (Côté R+1) - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Chambre 3 - Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement) - Charpente R+1 - Local Technique Piscine - Kiosque

Etat de l'Installation Intérieure d'électricité

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Numéro article (1)	Libellé	Numéro article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Précision
8.3.a	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.			Appareillage vétuste (Coupe Circuit à Cartouche Fusible à Vis) - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Cuisine - Annexe - RDC - Cellier Appareillage vétuste (Prise) - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Chambre 3
8.3.b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.			Interrupteur non étanche - Bâtiment R+1 - RDC (Maison) - Terrasse

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Aucune anomalie détectée.

P3. Piscine privée ou bassin de fontaine.

Aucune anomalie détectée.

- (1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.
 (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.
 (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.
 (*) **Avertissement** : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Observations

Il n'existe pas d'observation particulière à un contrôle.

Informations complémentaires :

IC. Socles de prises de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité.

Numéro article (1)	Libellé des informations	Observation	Localisation
11.a.2	Une partie seulement de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.		
11.b.1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.		
11.c.1	Ensemble des socles de prise de courant avec un puits de 15 mm.		

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification utilisée.

Etat de l'Installation Intérieure d'électricité

6 Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés :

Numéro article (1)	Libellé des constatations diverses	Observation	Localisation
4.3.j.2	Courants assignés (calibre) adaptés de plusieurs interrupteurs différentiels placés en aval du disjoncteur de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'interrupteur différentiel placé en aval du disjoncteur de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation). : Non vérifiable		
3.3.4.a	Connexion assurée des éléments conducteurs de la structure porteuse et des canalisations métalliques à la liaison équipotentielle principale (résistance de continuité ≤ 2 ohms). : Non vérifiable		

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification utilisée.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pas pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée.

Installations ou parties d'installation non couvertes :

Aucune constatation sur l'installation.

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

Aucune constatation sur l'installation.

Autres constatations :

Tableau de Répartition - Dressing Chambre 3 : Un Interrupteur Différentiel 40A 30mA est en défaut
Local Technique : Installation Electrique Vandalisée

7 Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Etat de l'Installation Intérieure d'électricité

8 Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection :

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation :

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contacts directs :

La présence de matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut entraîner des risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Etat de l'Installation Intérieure d'électricité

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture de conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Cachet de l'entreprise

ADEXIM
2269 F Route de Rémire
97354 REMIRE MONTJOLY
Tél : 0594 29 07 15 - Port. : 0694 41 44 38
Mail : steeve.boutin@adeximguyane.com

Date de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée : le : 11/02/2026
Visite effectuée : par : BOUTIN Steeve
Rapport édité : le : 14/02/2026
à : REMIRE-MONTJOLY



2269 F Route de Remire
97354 REMIRE-MONTJOLY

Compagnie d'assurance : GAN
N° de police : 22201361 0002
valable jusqu'au 31/07/2026

Tél. : 05.94.39.19.73

Portable : 06.94.41.44.38

Email : steeve.boutin@adeximguyane.com

Site web : www.adeximguyane.com

Siret : 53351435200038

Code NAF : 7120B

N° RCS : 533514352

Certificat de mesurage « Surface habitable »

Objet

La présente mission consiste à établir la surface habitable d'un **bien selon les dispositions du Code de la construction et de l'habitation.**

La surface habitable est une information devant figurer dans le contrat de bail selon les dispositions des articles 3 et 3-1 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs.

Selon l'article R111-2 du Code de la construction et de l'habitation, il s'agit de la surface d'un logement ou d'une pièce correspondant à la surface de planchers construit, après déduction de la surface occupée par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines et ébrasement des portes et fenêtres.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R111-10 du Code de la construction et de l'habitation, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Cette surface est différente d'une surface « Carrez ».

Désignation du donneur d'ordre

Nom : M ZIOUERE
Adresse : 1 Rue Jules Crevaux - 97300 CAYENNE
Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : Commissaire de Justice

Immeuble bâti visité

Adresse du bien

Adresse complète : 3 Rue de l'ENA - 97300 CAYENNE

Nature du bien

Nature : Ensemble Immobilier
Section Cadastre : BK - 112 / 714 / 716

Désignation du propriétaire

Nom : M. [REDACTED]
Adresse : 3 Rue de l'ENA - 97300 CAYENNE

Certificat de mesurage « Surface habitable »

Liste des pièces bâties mesurées :

Localisation	Surfaces prises en compte (m ²)	Surfaces non prises en compte (m ²)	Justification
Contour de Propreté (Bâtiment R+1)	X	X	
Façades (Côté RDC) (Bâtiment R+1)	X	X	
Façades (Côté R+1) (Bâtiment R+1)	X	X	
Palier / Cage d'Escalier Extérieure (Bâtiment R+1)	X	5,94	Surface Annexe dont 1,21m ² avec hauteur inférieure à 1m80 (Escalier)
Palier (Accès Rangement 2) (Bâtiment R+1)	X	2,85	Surface Annexe
Terrasse (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	X	6,61	Surface Annexe
Cuisine (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	28,01	X	
Séjour (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	22,62	X	
Dégagement 1 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	4,45	0,44	Surface avec Sol de Hauteur Différente à celle de la pièce attenante (Placards Intégrés)
W.C. (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	1,43	X	
Salle d'Eau (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	4,70	X	
Chambre 1 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	14,28	0,12	Coffrage
Chambre 2 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	13,57	X	
Hall / Cage d'Escalier (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	7,41	2,91	Surface avec Hauteur Inférieure à 1m80 (Escalier)
Dégagement 2 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	11,57	0,11	Coffrage
Dressing Chambre 3 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	11,84	X	
Salle d'Eau / W.C Chambre 3 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	6,35	X	
Chambre 3 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	36,38	X	
Rangement 1 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	6,81	X	
Rangement 2 (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	5,54	X	
Charpente RDC (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	X	X	
Varangue (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	X	15,99	Surface Annexe
Séjour (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	34,78	X	
Cuisine (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	3,01	X	
Balcon (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	X	4,49	Surface Annexe
Chambre 1 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	15,59	X	
Salle de Bains / W.C Chambre 1 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	12,34	X	
Rangement Salle de Bains / W.C Chambre 1 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	0,56	X	
Chambre 2 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	11,86	X	
Salle d'Eau / W.C / Cellier (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	8,35	X	
Charpente R+1 (Bâtiment R+1 - R+1 (Appartement))	X	X	
Façades (Annexe)	X	X	

Certificat de mesurage « Surface habitable »

Abri Voiture (Annexe - RDC)	X	31,38	Surface Annexe
Préau (Annexe - RDC)	X	56,27	Surface Annexe
Dégagement W.C (Annexe - RDC)	X	0,97	Surface Annexe
W.C (Annexe - RDC)	X	3,04	Surface Annexe
Atelier (Annexe - RDC)	X	33,41	Surface Annexe
Dégagement Cuisine / Cellier (Annexe - RDC)	X	1,56	Surface Annexe
Cuisine 1 (Annexe - RDC)	X	4,46	Surface Annexe
Cellier (Annexe - RDC)	X	6,71	Surface Annexe
Cuisine 2 (Annexe - RDC)	X	2,66	Surface Annexe
Préau Extension (Annexe - RDC)	X	28,85	Surface Annexe
Plage Piscine	X	X	
Piscine	X	X	
Façades Local Technique Piscine	X	X	
Local Technique Piscine	X	3,69	Surface Annexe
Kiosque	X	X	
Total :	261,45 m²	179,05 m²	

En conséquence, après relevé du 11/02/2026, nous certifions que la surface habitable est de 261,45 m².
(Deux cent soixante-et-un mètre carré et quarante-cinq centimètres carrés)

Cachet de l'opérateur

ADEXIM
2269 F Route de Rémoire
97354 REMIRE MONTJOLY
Tél : 0594 29 07 15 - Port. : 0694 41 44 38
Mail : steeve.boutin@adeximguyane.com

Date de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée : le : 11/02/2026
Visite effectuée : par : BOUTIN Steeve
Rapport édité : le : 24/02/2026
à : REMIRE-MONTJOLY

Liste des pièces visitées

Pièces ou parties d'immeuble

Bâtiment R+1 : Contour de Propreté, Façades (Côté RDC), Façades (Côté R+1), Palier / Cage d'Escalier Extérieure, Palier (Accès Rangement 2)
Bâtiment R+1 / RDC (Maison) : Terrasse, Cuisine, Séjour, Dégagement 1, W.C., Salle d'Eau, Chambre 1, Chambre 2, Hall / Cage d'Escalier, Dégagement 2, Dressing Chambre 3, Salle d'Eau / W.C Chambre 3, Chambre 3, Rangement 1, Rangement 2, Charpente RDC
Bâtiment R+1 / R+1 (Appartement) : Varangue, Séjour, Cuisine, Balcon, Chambre 1, Salle de Bains / W.C Chambre 1, Rangement Salle de Bains / W.C Chambre 1, Chambre 2, Salle d'Eau / W.C / Cellier, Charpente R+1
Annexe : Façades
Annexe / RDC : Abri Voiture, Préau, Dégagement W.C, W.C, Atelier, Dégagement Cuisine / Cellier, Cuisine 1, Cellier, Cuisine 2, Préau Extension
Plage Piscine, Piscine, Façades Local Technique Piscine, Local Technique Piscine, Kiosque, Jardin

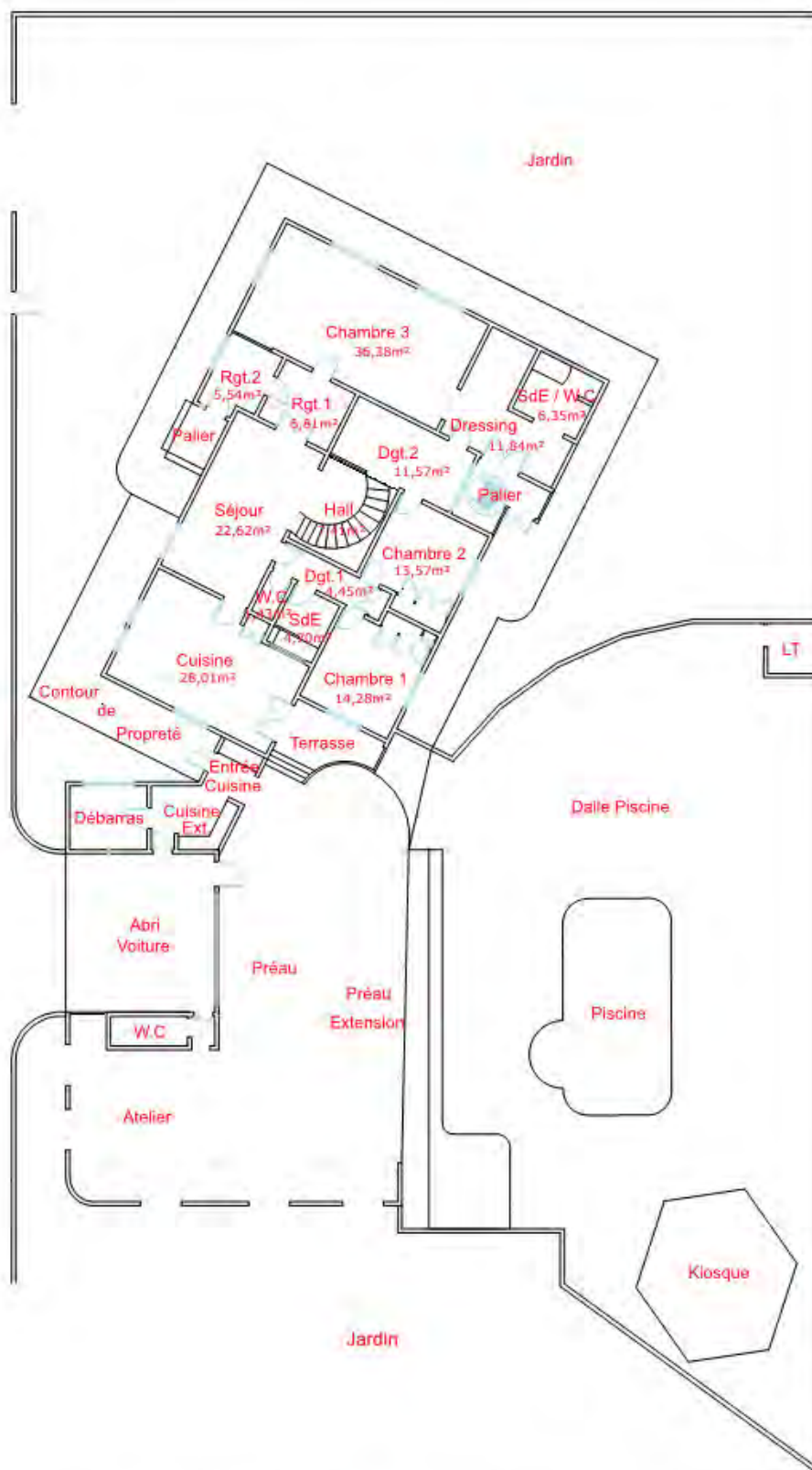
Liste des pièces non visitées

Pièces ou parties d'immeuble	Raison de l'absence de visite
Plénum RDC (Chambre 2 / Dgt.2) (Bâtiment R+1 - RDC (Maison))	Pas d'accès

Certificat de mesurage « Surface habitable »

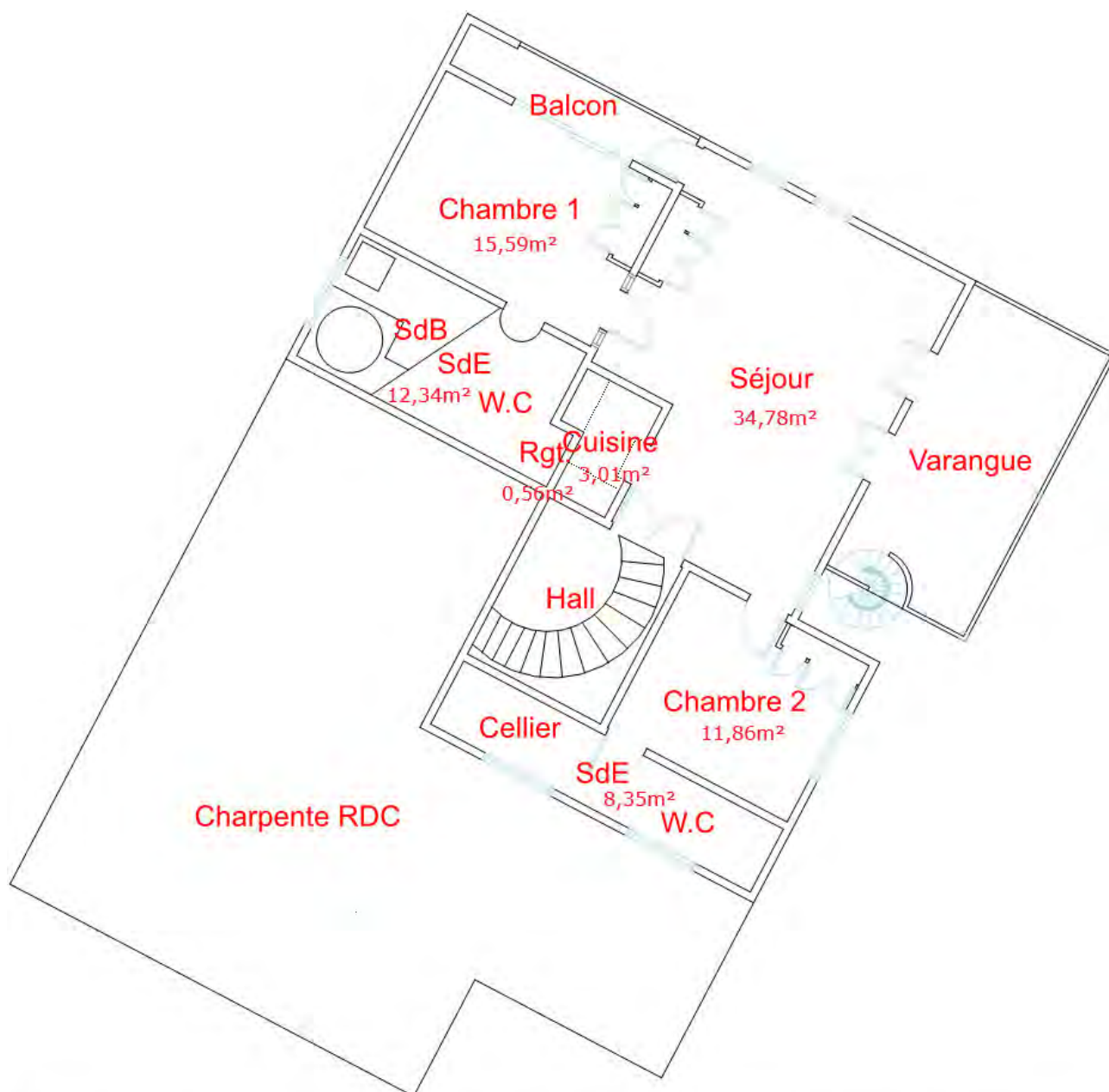
Croquis

Le croquis ci-dessous mentionne les pièces visitées ainsi que leur surface habitable :



CROQUIS DE SITUATION		Référence	Opérateur	Niveau	Ensemble Immobilier RDC	1/2
Propriétaire	UHLRICK		BOUTIN Steeve	Adresse		
			3 Rue de l'ENA 97300 CAYENNE			

Certificat de mesurage « Surface habitable »



CROQUIS DE SITUATION		Référence	Opérateur	Niveau	Appartement R+1	2/2
Propriétaire	UHLRICK		BOUTIN Steeve	Adresse		
		4374	3 Rue de l'ENA 97300 CAYENNE			

Album Photos

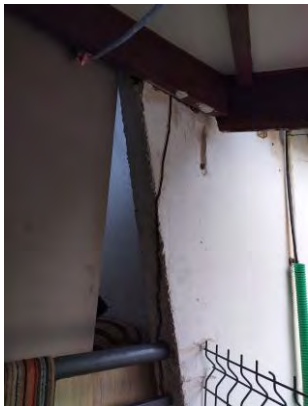
Album Photos

Nom	Photos
Bâtiment R+1	
Contour de Propreté	Néant
Façades (Côté RDC)	 Applique Murale sans Globe de Protection
Façades (Côté R+1)	 Interrupteurs endommagés  Applique Murale sans Globe de Protection

Album Photos

Nom	Photos
	 Marques Importantes d'Humidité sur Mur Présence de Traces de Termites Concrétions sur Mur et Plafond RDC (Façade Nord-Est)  Présence de Traces de Termites Concrétions sur Support Bardage Bois, Mur et Plafond RDC Spot endommagé (Façade Nord-Ouest)

Album Photos

Nom	Photos
Palier Cage d'Escalier Extérieure	 Présence de Traces de Termites Concrétions sur Poteau  Appareillage Manquant / Conducteurs non protégés
Palier (Accès Rangement 2)	Néant
Bâtiment R+1 / RDC	
Terrasse	 Présence de Termites Arboricoles (Nasutitermes) Cordonnets Actif sur Mur D

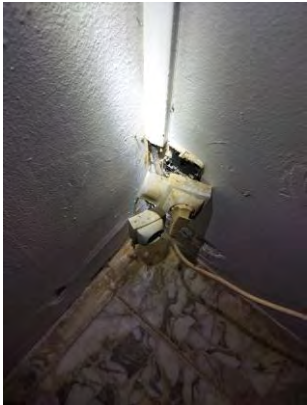
Album Photos

Nom	Photos
	 Interrupteur non étanche
Cuisine	 Appareillage vétuste, Prise décelée  Conducteurs non protégés (Alim. Attente Ecl.)

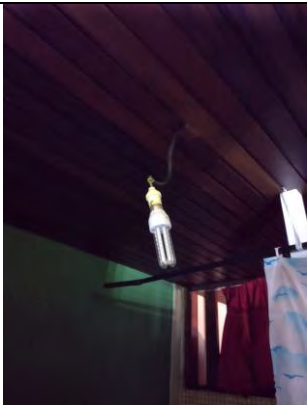
Album Photos

Nom	Photos
	 Tableau de Répartition avec coffret endommagé  Appareillage endommagé
Séjour	 Champignon Pourriture Cubique Altérations localisées sur Mur D (Lambris Bois) Présence de Traces de Termites Concrétions et Altérations Mur D (Lambris Bois)

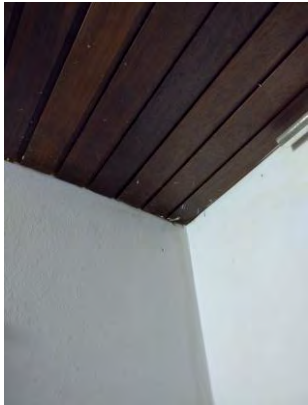
Album Photos

Nom	Photos
	 Prise décelée et/ou endommagée  Prise décelée et/ou endommagée
Dégagement 1	 Champignon Pourriture Molle Altérations localisées sur Tomettes Bois (Sol)
W.C.	Néant

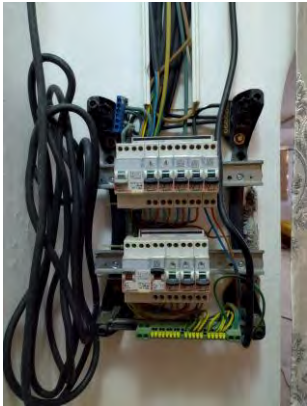
Album Photos

Nom	Photos
Salle d'Eau	 Luminaire non étanche (Douille)
Chambre 1	 Prise décelée et/ou endommagée
Chambre 2	 Présence de Traces de Termites Concrétions sur Placards Intégrés

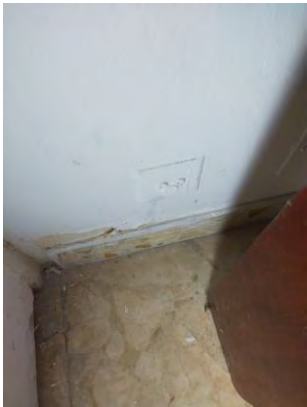
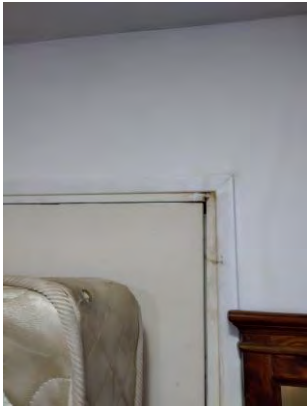
Album Photos

Nom	Photos
	 Prise décelée et/ou endommagée
Hall / Cage d'Escalier	 Présence de Traces de Termites Concrétions sur Mur B
Dégagement 2	 Présence de Traces de Termites Concrétions sur Murs et Plafond

Album Photos

Nom	Photos
Dressing Chambre 3	 Présence de Traces de Termites Concrétions et Cordonnets sur Mur A et Plafond
	 Prise décelée et/ou endommagée
	 Absence de Coffret sur Tableau de Répartition

Album Photos

Nom	Photos
Salle d'Eau / W.C Chambre 3	 Applique Murale sans Globe de Protection
Chambre 3	 Appareillage vétuste (Prise)  Présence de Traces de Termites Concrétions sur Bâti Porte (Mur B)

Album Photos

Nom	Photos
	 Conducteurs non protégés
Rangement 1	 Présence de Traces de Termites Concrétions sur Murs
Rangement 2	 Marques Importantes d'Humidité sur Murs et Plafond Présence de Traces de Termites Concrétions et Cordonnets sur Murs et Plafond Repérage non Exhaustif : Encombrement Important

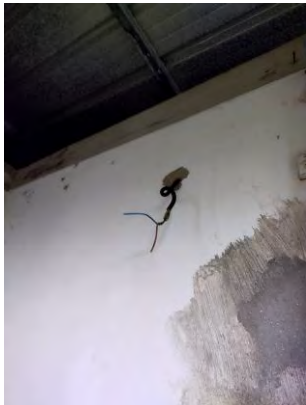
Album Photos

Nom	Photos
Charpente RDC	 Présence de Traces de Termites Concrétions et Cordonnets sur Mur (Abords Chambre 1)
	 Présence de Traces de Termites Concrétions et Cordonnets sur Mur (Abords Cuisine)
	 Présence de Traces de Termites Concrétions et Cordonnets sur Mur (Abords Rangement 2)
	 Infiltrations d'Eau (Abords Cuisine / Séjour)

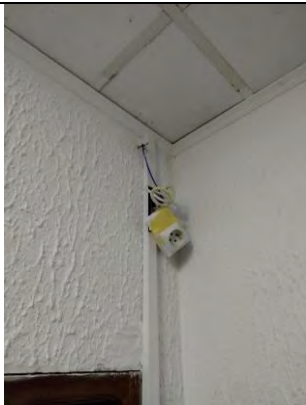
Album Photos

Nom	Photos
Bâtiment R+1 / R+1	
Varangue	 Appareillage décelé et/ou non fixé Conducteurs apparents non protégés (Attente Alim. Ecl)
Séjour	 Conducteurs apparents non protégés (Attente Alim. Ecl)
Cuisine	 Présence de Traces de Termites Concrétions et Cordonnets sur Murs D, E et F Altérations, Concrétions et Cordonnets sur Meuble Evier

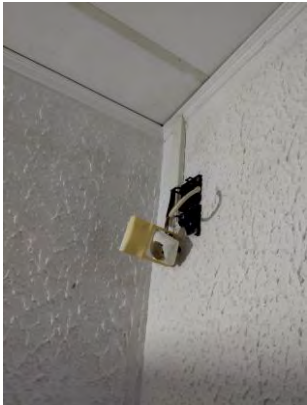
Album Photos

Nom	Photos
	 Prise décelée et/ou endommagée
Balcon	 Conducteurs apparents non protégés (Attente Alim. Ecl)  Appareillage Manquant

Album Photos

Nom	Photos
Chambre 1	 Prise décelée et/ou endommagée
Salle de Bains / W.C Chambre 1	 Applique Murale sans Globe de Protection  Applique Murale décelée et/ou endommagée

Album Photos

Nom	Photos
Rangement Salle de Bains / W.C Chambre 1	 Présence de Traces de Termites Concrétions sur Murs
Chambre 2	 Prise décelée et/ou endommagée
Salle d'Eau / W.C / Cellier	 Applique Murale endommagée

Album Photos

Nom	Photos
Charpente R+1	 Présence de Traces de Termites Concrétions et Cordonnets sur Murs  Présence de Traces de Termites Concrétions et Cordonnets sur Murs
Annexe	
Façades	 Présence de Termites Arboricoles (Nasutitermes) Cordonnets Actifs sur Mur (Façade Nord-Ouest)

Album Photos

Nom	Photos
	 Applique Murale endommagée
Annexe RDC	
Abri Voiture	 Présence de Termites Arboricoles (Nasutitermes) Cordonnets Actifs sur Mur D et Poutre Mur A  Détecteur de Mouvement endommagé

Album Photos

Nom	Photos
Préau	 Présence de Termites Arboricoles (Nasutitermes) Cordonnets Actifs sur Mur D
	 Entourage de Poteau Amiante-Ciment
	 Luminaire endommagé
Dégagement W.C	Néant

Album Photos

Nom	Photos
W.C	 Applique Murale endommagée
Atelier	 Présence de Termites Arboricoles (Nasutitermes) Cordonnets Actifs sur Murs Activités et Altérations sur Bois posés au Sol Repérage non Exhaustif : Encombrement Important
Dégagement Cuisine / Cellier	Néant
Cuisine 1	 Luminaire endommagé

Album Photos

Nom	Photos
Cellier	 Prise décelée et/ou endommagée Appareillage Vétuste
Cuisine 2	Néant
Préau Extension	 Champignon Pourriture Molle Altérations localisées sur Faux-Plafond et Planche de Rive Présence de Termites Arboricoles (Nasutitermes) Activités et Altérations sur Faux-Plafond et Planche de Rive (Avancée de Toiture)  Champignon Pourriture Molle Altérations localisées sur Faux-Plafond Présence de Termites Arboricoles (Nasutitermes) Activités et Altérations sur Faux-Plafond

Album Photos

Nom	Photos
Plage Piscine	 Champignon Pourriture Molle Altérations localisées sur Bardage Bois Présence de Termites Arboricoles (Nasutitermes) Cordonnets Actifs sur Clôture Sud-Est Activités et Altérations sur Bardage Bois (Clôture Sud-Est) Luminaire endommagé
Piscine	Néant
Façades Local Technique Piscine	Néant
Local Technique Piscine	 Champignon Pourriture Molle Altérations localisées sur Panne Présence de Termites Arboricoles (Nasutitermes) Activités et Altérations sur Panne  Champignon Pourriture Molle Altérations localisées sur Bardage Bois (Mur de Clôture Sud-Est) Présence de Termites Arboricoles (Nasutitermes) Nid Aérien et Cordonnets Actifs sur Mur B et Bardage Bois Activités et Altérations sur Bardage Bois

Album Photos

Nom	Photos
	 Conducteurs non protégés
Kiosque	 Conducteurs non protégés
Jardin	 Présence de Termites Arboricoles (Nasutitermes) Cordonnets Actifs sur Clôture Sud-Est